

2020



www.institut-agro.fr

Rapport Social Unique



INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

3	Présentation de l'Institut Agro
10	Effectifs
34	Mouvements de personnel
40	Dépenses et rémunération du personnel
47	Conditions de travail
53	Promotions, avancements, concours et examens professionnels
59	Formation du personnel
62	Prévention, santé et sécurité au travail
67	Politique sociale
69	Relations professionnelles et dialogue social

Introduction

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui vise à promouvoir notamment un dialogue social plus efficace et plus stratégique, substitue au bilan social le Rapport Social Unique (RSU) obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Au-delà d'une obligation légale, le RSU est un véritable outil en matière de ressources humaines. Le RSU récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'Institut Agro au regard de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail et de la politique sociale.

Le RSU a vocation à alimenter les débats des instances de dialogue social actuelles, et ceux des futurs comités sociaux d'administration (CSA) qui résulteront des élections professionnelles de fin 2022.

Le présent RSU est le premier de l'Institut Agro dans sa configuration à deux écoles avec Montpellier SupAgro et AGROCAMPUS OUEST. Il est établi pour l'année civile 2020, chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

Il est présenté aux instances de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur l'internet de l'Institut Agro.

Source des données : DRH - Date de parution 31 janvier 2022



Présentation de l'Institut Agro

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dénommé, l'Institut Agro, a été créé le 1^{er} janvier 2020 par le regroupement de Montpellier SupAgro et d'AGROCAMPUS OUEST à l'initiative des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de l'Enseignement supérieur. Depuis le 1^{er} janvier 2022, il intègre Agrosup Dijon.

C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sous la double tutelle des ministères précédemment cités.

Il assure des missions de formation, de recherche et d'innovation dans le champ de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Halieutique, de l'Environnement et du paysage, en lien étroit avec les organismes de recherche, les universités, les autres grandes écoles et les acteurs du monde socio-économique (public et privé), en France et dans le monde. Il a également une mission spécifique d'Appui à l'enseignement technique agricole.

Il offre une large gamme de formations (ingénieur, doctorat, master, licence pro), fondées sur les approches systémiques et pluridisciplinaires, nourries des avancées scientifiques les plus récentes.

Par ses activités de formation, de recherche et d'appui et ses dispositifs partenariaux l'Institut Agro contribue à l'innovation (biologique, technologique, organisationnelle, sociale) dans les filières et au développement durable des territoires, à la transformation des systèmes et aux politiques publiques, en partenariat avec des organisations publiques et privées.

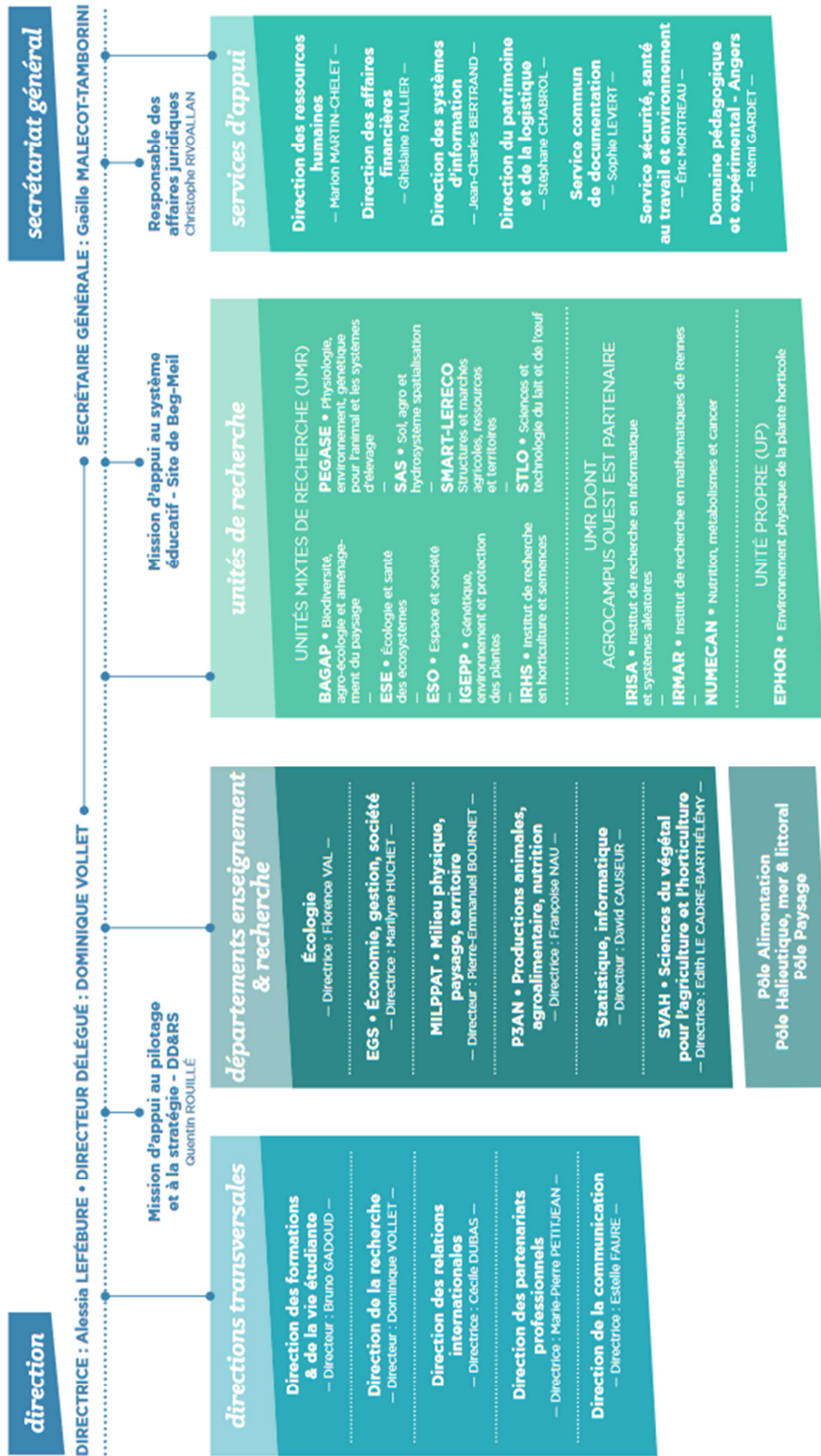
A travers ces activités, l'Institut Agro participe au rayonnement et à l'attractivité de la France et il concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

Organigramme général AGROCAMPUS OUEST au 01/09/2021

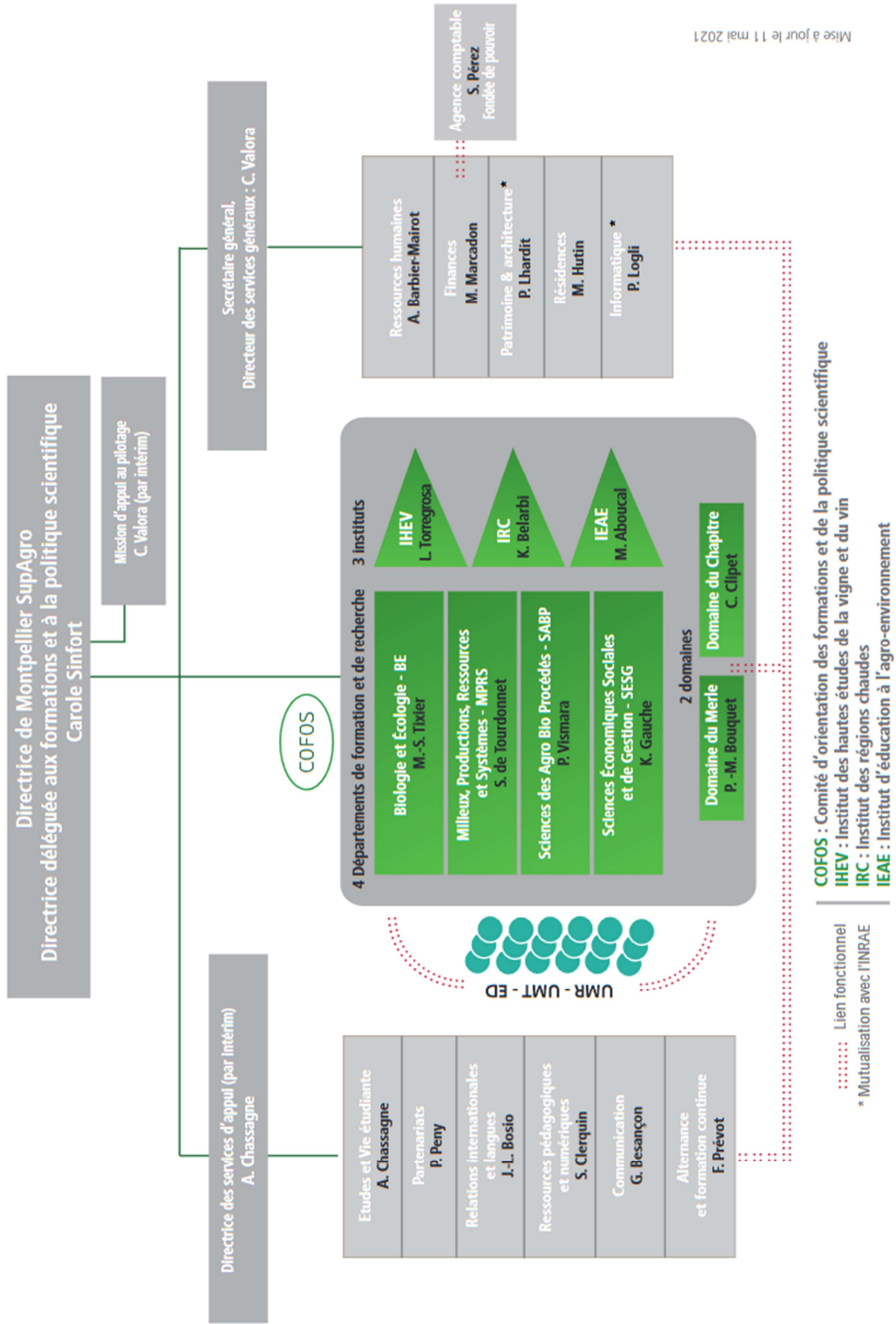
organigramme général
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

l'institut Agro
agriculture • alimentation • environnement

AGRO CAMPUS OUEST



Organigramme général Montpellier SupAgro au 11/05/2021





EFFECTIFS au 31/12

L'Institut Agro **851** personnels : AO **424** / MSA **427**

L'INSTITUT AGRO



580 Tit.et Cont.MAA
271 Cont.budget



203 Enseign.-cherch.
23 Enseignants
592 AITOS
33 Doctorants



97 Cat. A+
463 Cat. A
190 Cat. B
101 Cat. C



507 Femmes
344 Hommes

AGROCAMPUS OUEST



325 Tit.et Cont.MAA
99 Cont.budget



125 Enseign.-cherch.
19 Enseignants
262 AITOS
18 Doctorants



50 Cat. A+
222 Cat. A
97 Cat. B
55 Cat. C



248 Femmes
176 Hommes

MONTPELLIER SUPAGRO



255 Tit.et Cont.MAA
172 Cont.budget



78 Enseign.-cherch.
4 Enseignants
330 AITOS
15 Doctorants



47 Cat. A+
241 Cat. A
93 Cat. B
46 Cat. C



259 Femmes
168 Hommes

PERSONNELS DÉCLARÉS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Institut Agro **40**
AO **24**
MSA **16**

AGE MOYEN DE DÉPART À LA RETRAITE

AO : 63 ans et 2 mois
MSA : 62 ans et 8 mois

AGE MOYEN

L'Institut Agro : 46 ans et 11 mois
AO : 47 ans et 6 mois
MSA : 46 ans et 4 mois



MOUVEMENTS

AGROCAMPUS OUEST

74

Arrivées

83

Départs

MONTPELLIER SUPAGRO

77

Arrivées

76

Départs



DÉPENSES DE PERSONNEL

L'Institut Agro **56 217 764 €**
AO **29 482 794 €**
MSA **26 565 880 €**



CONDITIONS DE TRAVAIL



731 Personnels à temps plein
76 Personnels à temps partiel
44 Personnel à temps incomplet

4,4 jours
 arrêt par personnel
 pour raison de santé

5345,5
jours
 stockés sur CET
 au 31/12/2020

124
 Personnels
 en situation
 de télétravail



PROMOTIONS, AVANCEMENTS, CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

**AGROCAMPUS
 OUEST**

20
 Personnels
 promus

3
 Réussite
 concours

5
 Réussite examen
 professionnel

**MONTPELLIER
 SUPAGRO**

10
 Personnels
 promus

6
 Réussite
 concours

1
 Réussite examen
 professionnel



FORMATION DU PERSONNEL

L'Institut Agro
 AO
 MSA

102 823,45 €
53 803,57 €
49 019,88 €



PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**AGROCAMPUS
 OUEST**

1
 Médecin du travail
 sur les campus
 d'Angers et Rennes

205
 Examens réalisés
 dans le cadre du
 suivi médical

23
 Personnels
 rencontrés par
 l'assistante sociale

10
 Accidents du
 travail et de
 trajet

pour 50
 Jours d'arrêt
 de travail

3
 Dossiers FIPHFP
 acceptés
 et financés pour
 la prise en charge
 du handicap

**MONTPELLIER
 SUPAGRO**

2
 Médecins du travail
 rattachés à la Mutualité
 sociale agricole

1/2
 Journée par mois
 permanence d'une
 assistante sociale

8
 Accidents du
 travail et de
 trajet

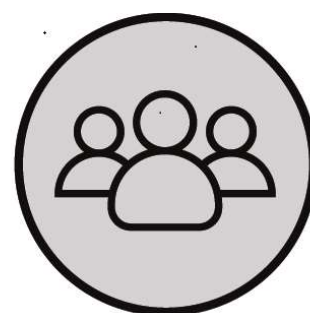
pour 88
 Jours d'arrêt
 de travail



POLITIQUE SOCIALE

L'INSTITUT AGRO	62 932 € Coût restauration	7 579 € Coût transport Personnel contractuel sur budget	51 877 € Coût SFT Personnel contractuel sur budget	3 000 € Dispositif d'action sociale
AGROCAMPUS OUEST	23 908 € Coût restauration	2 983 € Coût transport Personnel contractuel sur budget	15 857 € Coût SFT Personnel contractuel sur budget	
MONTPELLIER SUPAGRO	39 024 € Coût restauration	4 596 € Coût transport Personnel contractuel sur budget	36 020 € Coût SFT Personnel contractuel sur budget	3 000 € Dispositif d'action sociale

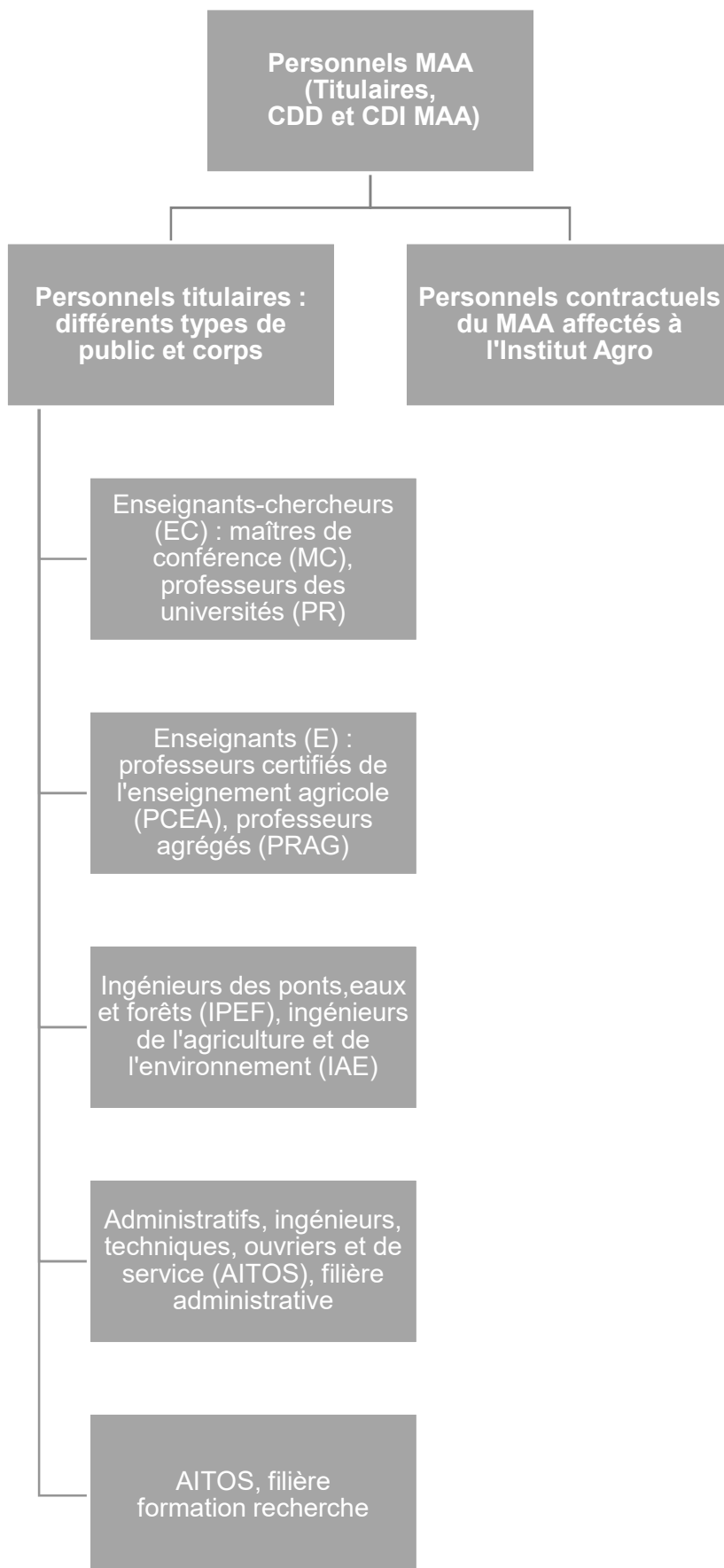
Les effectifs

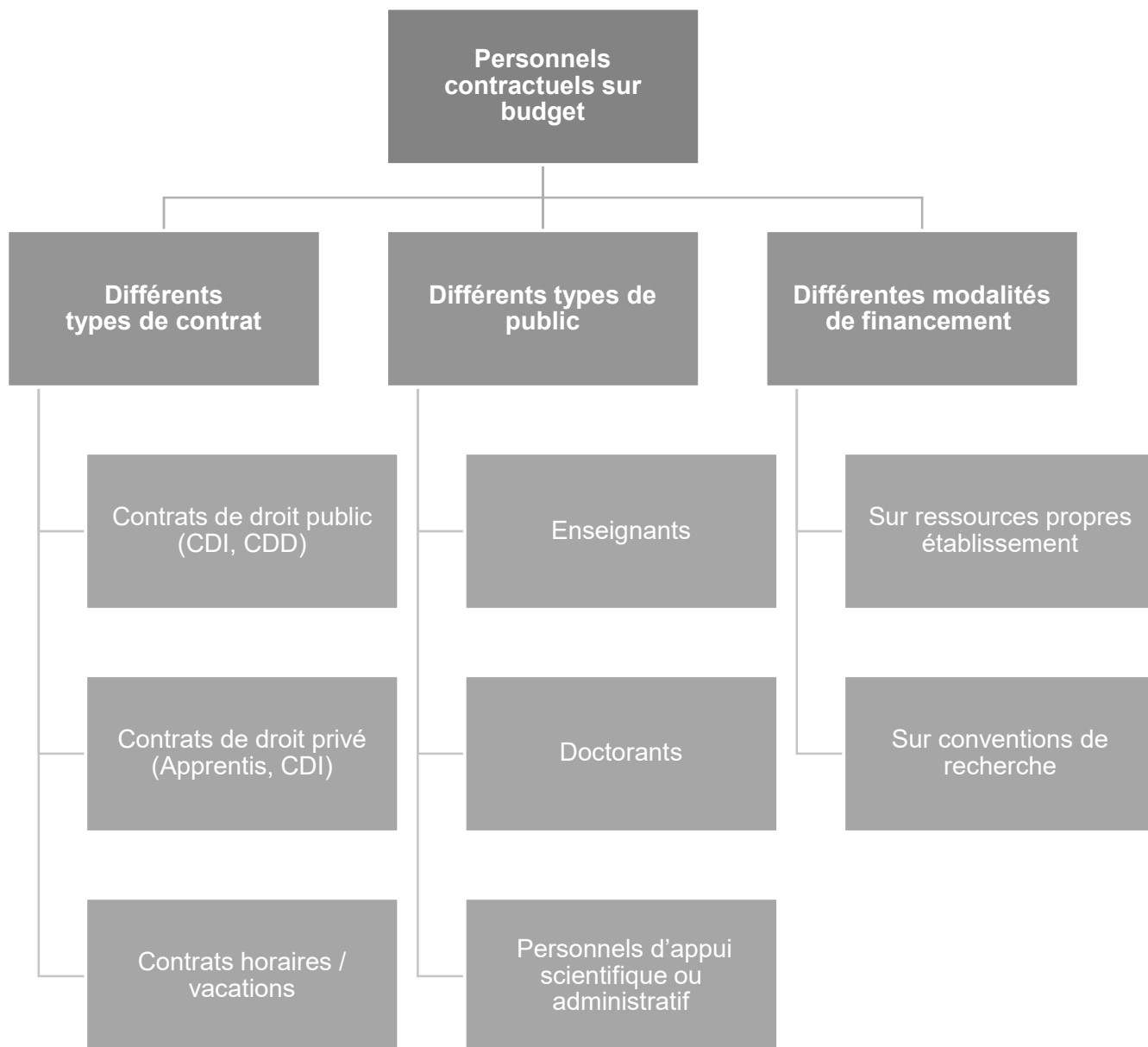


Les effectifs comprennent les personnels du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (personnels titulaires de la fonction publique, CDD et CDI MAA) affectés à l'Institut Agro, et les personnels contractuels sur budget en CDD ou CDI ayant signé un contrat de travail avec l'Institut Agro.

Effectifs : nombre d'agents présents au **31/12/2020**

Structure des effectifs





Les effectifs sont exprimés en ETPT, sous plafond (SP) et hors plafond (HP) :

ETPT : l'Equivalent Temps Plein annuel Travaillé est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année civile.

En sous plafond : tous les emplois permanents (budget de l'établissement ou budget de l'État) ; les emplois non pérennes intégralement ou partiellement financés sur ressources propres ou sur un financement MAA / MESRI.

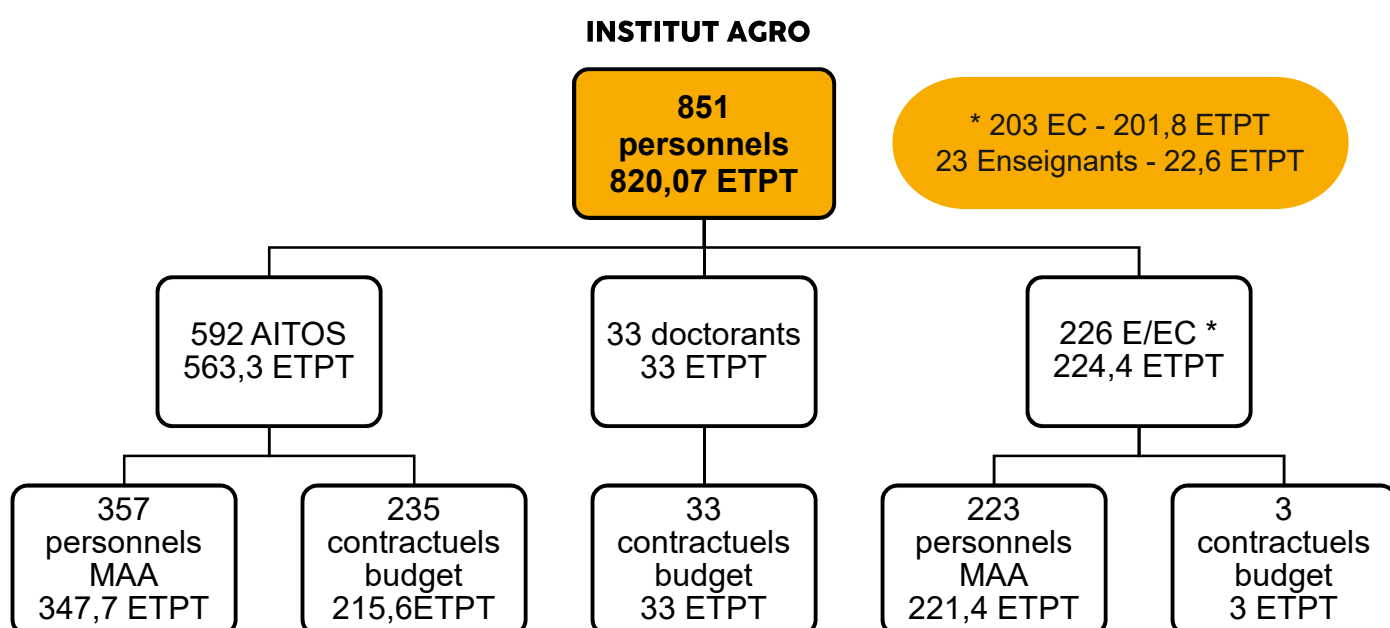
En hors plafond : contractuels n'exerçant pas de fonction pérenne et rémunérés sur des conventions couvrant le financement de l'emploi ainsi que les apprentis quelle que soit l'origine du financement de leurs apprentissages.

Les effectifs présentés sont ceux recensés au 31 décembre 2020.
 Au 31 décembre 2020, l'Institut Agro compte 851 personnels :
 424 personnels sont affectés à AGROCAMPUS OUEST¹.
 427 personnels sont affectés à Montpellier SupAgro.
 Au titre de l'année civile 2020, l'Institut Agro compte 948 personnels :
 480 personnels sont affectés à AGROCAMPUS OUEST.
 468 personnels sont affectés à Montpellier SupAgro.

Au 31/12/2020, l'Institut Agro emploie également 13 personnels hors dotation, dont 1 apprenti, 1 mise à disposition, 6 renforts du fait de la crise sanitaire et 2 au titre de l'Institut Agro, soit 864 personnels.

Répartition des effectifs

Par fonction et statut



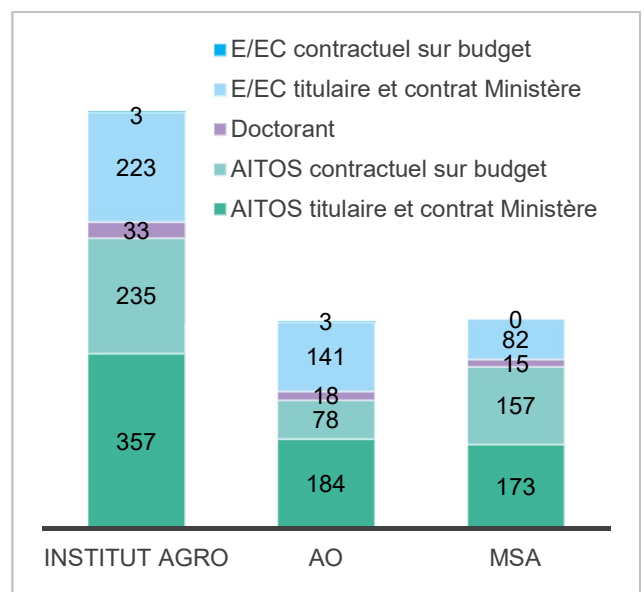
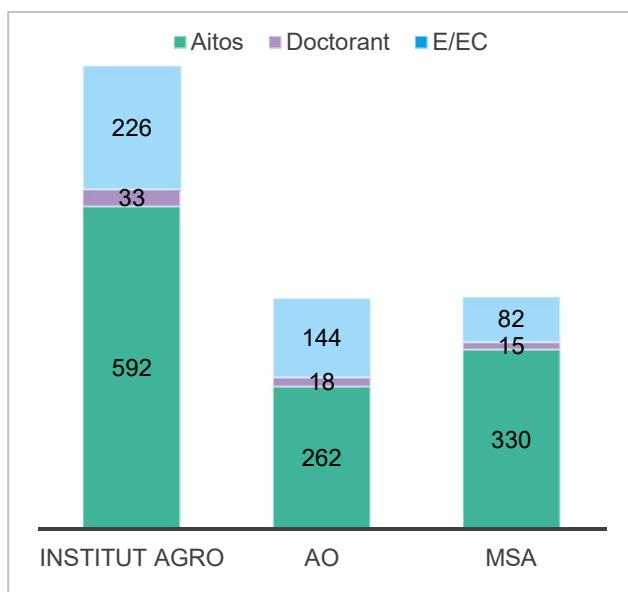
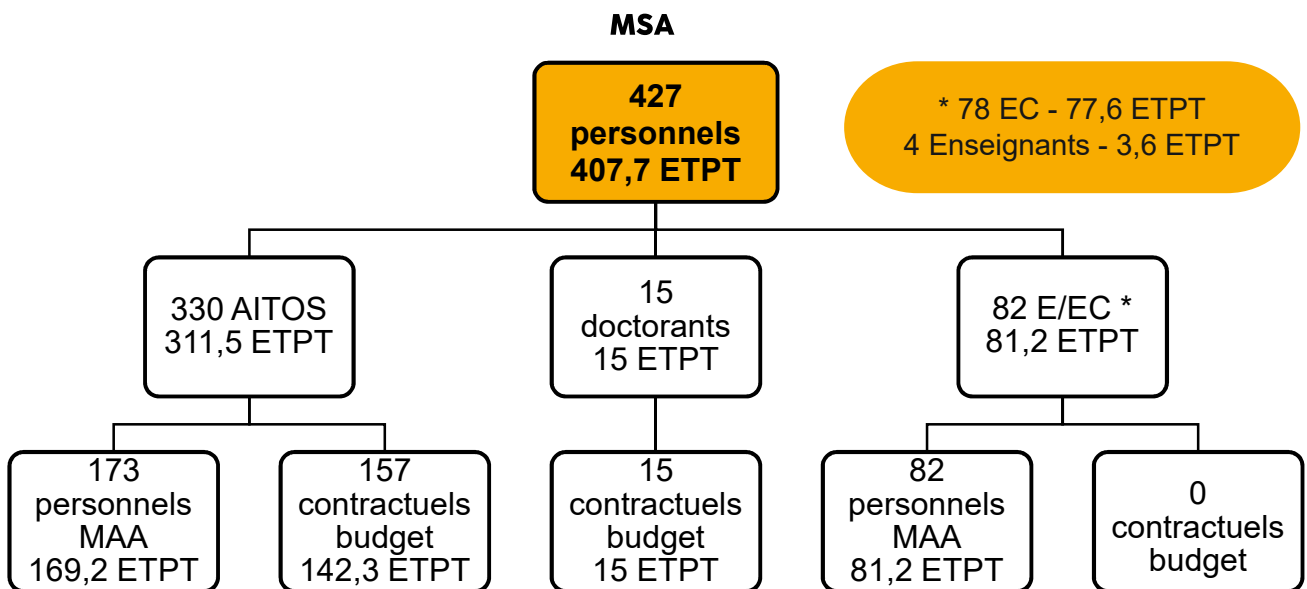
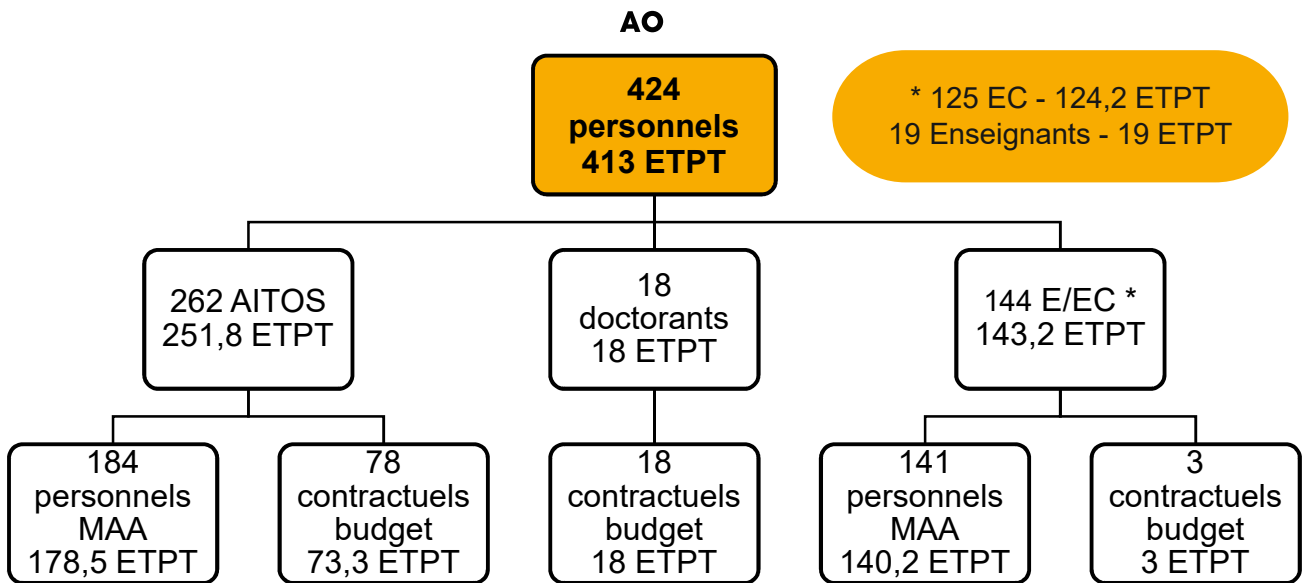
Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 – DGAFP

5,61 millions de personnes travaillent dans les trois versants de la fonction publique, hors 51 700 bénéficiaires de contrats aidés, au 31 décembre 2019. Fin 2018, l'emploi public représente 19,8% de l'emploi total (salarié et non salarié) en France (métropole + DOM).

2,491 millions d'agents travaillent dans la fonction publique de l'État (FPE), soit 44% de l'emploi public : 79,1% dans les ministères et 20,9% dans les EPA nationaux.

La fonction publique emploie, hors bénéficiaires de contrats aidés, 3 818 400 fonctionnaires, 1 124 700 contractuels, 309 200 militaires et 358 900 agents relevant des « autres catégories et statuts » (dont 142 900 enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat).

¹ Dans le bilan social des années précédentes, les effectifs d'AGROCAMPUS OUEST étaient présentés en nombre au titre de l'année civile et non pas au 31/12



Par plafond d'emplois

La notion d'Équivalent Temps Plein annuel Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés les plafonds d'emplois. L'ETPT est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année civile.

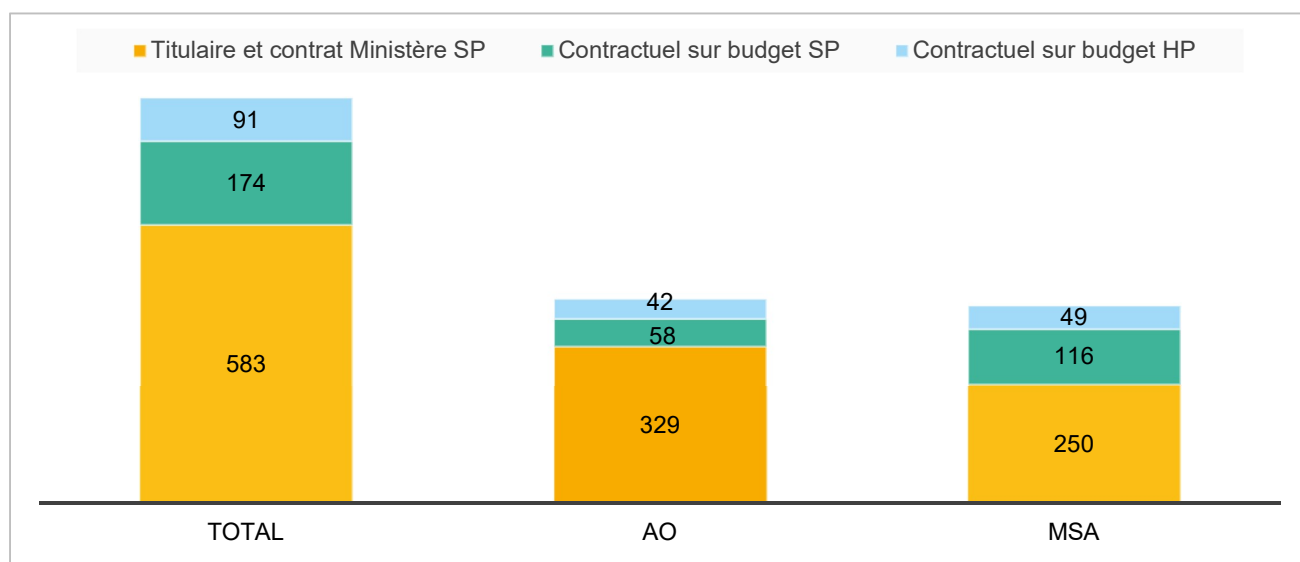
Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels titulaires et contrats Ministère sous plafond, et pour les personnels contractuels sur budget sous plafond, est fixé chaque année par la loi de finances, et notifié pour chaque opérateur par le responsable de programme de l'administration de tutelle.

L'Institut Agro est concerné par le Programme 142 « enseignement supérieur agricole ».

Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels contractuels sur budget hors plafond est fixé par le conseil d'administration de l'Institut Agro.

Pour l'année civile 2020, les plafonds d'emplois en ETPT s'élèvent respectivement à :

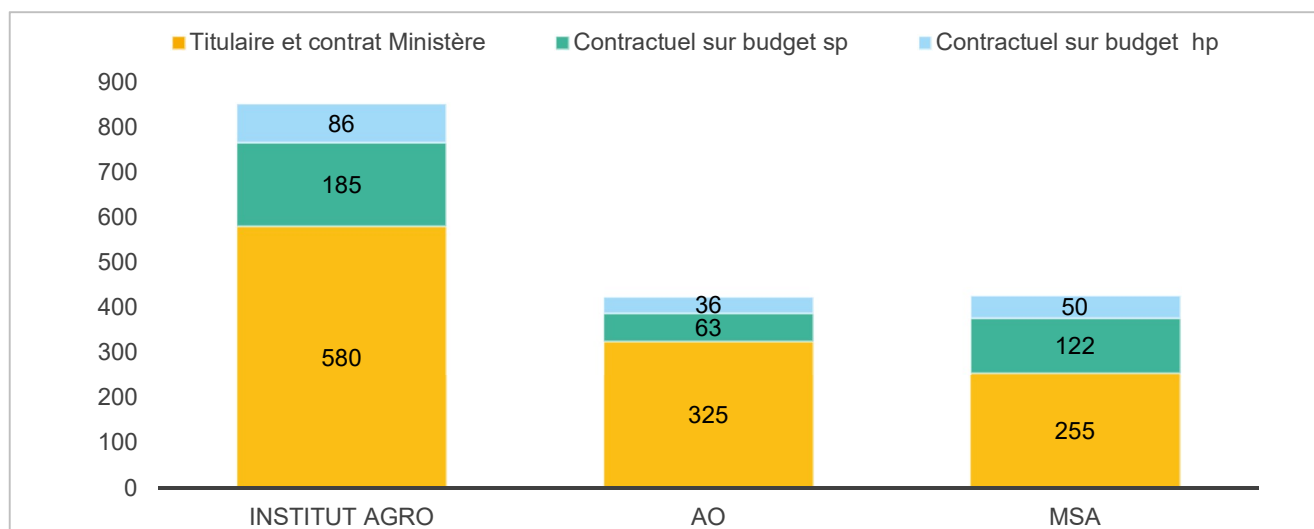
Statut	TOTAL	INSTITUT AGRO	AO	MSA
<i>Titulaire et contrat Ministère sous plafond</i>	582	3	329	250
<i>Contractuel sur budget sous plafond</i>	174	-	58	116
<i>Contractuel sur budget hors plafond</i>	91	-	42	49
Total	847	3	429	415



Par statut

Personnel MAA 580 personnels

Contractuel sur budget 271 personnels



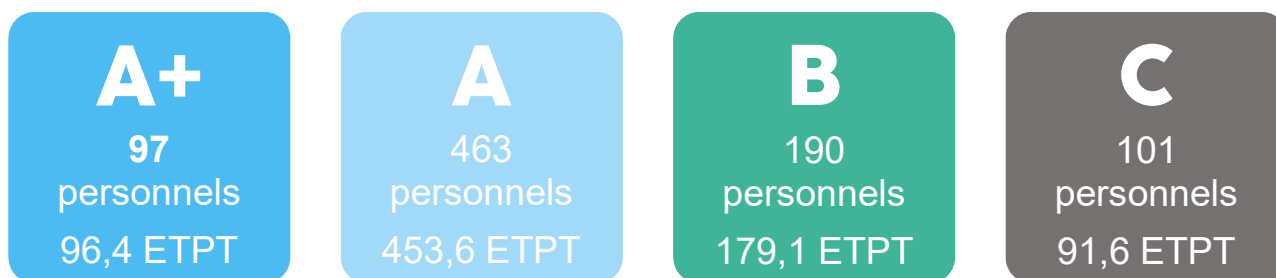
Nombre personnel au 31/12	INSTITUT AGRO		AO		MSA	
	H	F	H	F	H	F
Sous plafond	310,0	455,0	160,0	228,0	150,0	227,0
Contractuel sur budget	68,0	117,0	23,0	40,0	45,0	77,0
<i>Dont CDI</i>	45	75	14	20	31	55
<i>Dont CDD</i>	23	42	9	20	14	22
Titulaire	231,0	320,0	133,0	179,0	98,0	141,0
<i>Contrat Ministère</i>	11,0	18,0	4,0	9,0	7,0	9,0
Hors plafond	34,0	52,0	16,0	20,0	18,0	32,0
Contractuel sur budget	34,0	52,0	16,0	20,0	18,0	32,0
Total	344,0	507,0	176,0	248,0	168,0	259,0

Valeur en ETP au 31/12	INSTITUT AGRO		AO		MSA	
	H	F	H	F	H	F
Sous plafond	304,4	435,3	157,5	220,8	146,9	214,5
Contractuel sur budget	63,8	106,8	21,6	38,0	42,2	68,8
<i>Dont CDI</i>	41,7	66,7	12,6	18,5	29,1	48,2
<i>Dont CDD</i>	22,1	40,1	9	19,5	13,1	20,6
Titulaire	229,6	310,6	131,9	173,8	97,7	136,8
<i>Contrat Ministère</i>	11,0	17,9	4,0	9,0	7,0	8,9
Hors plafond	32,2	48,8	15,0	19,7	17,2	29,1
Contractuel sur budget	32,2	48,8	15,0	19,7	17,2	29,1
Total	336,6	484,1	172,5	240,5	164,1	243,6

Par catégorie

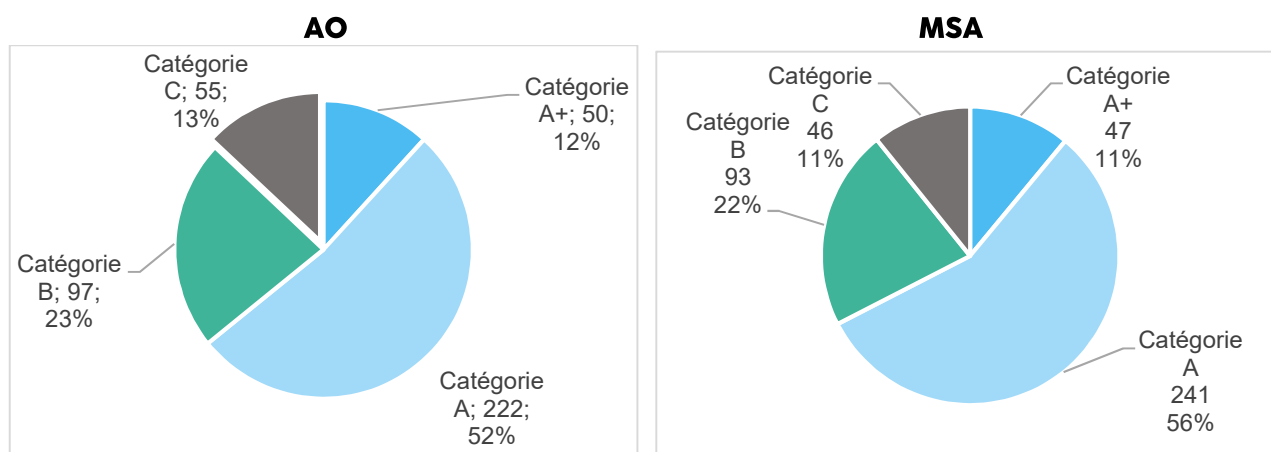
Catégorie A+ ²	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.	Fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, d'enseignement	Fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures	Fonctions techniques et d'exécution

INSTITUT AGRO



La catégorie A est structurellement fortement représentée dans un établissement public dont la mission est l'enseignement supérieur et la recherche. Cela se traduit notamment par :

- Un corps enseignant (enseignants et enseignants-chercheurs) appartenant à la catégorie A ;
- Le recrutement d'agents sur convention en appui aux projets de recherche essentiellement de niveau catégorie A.

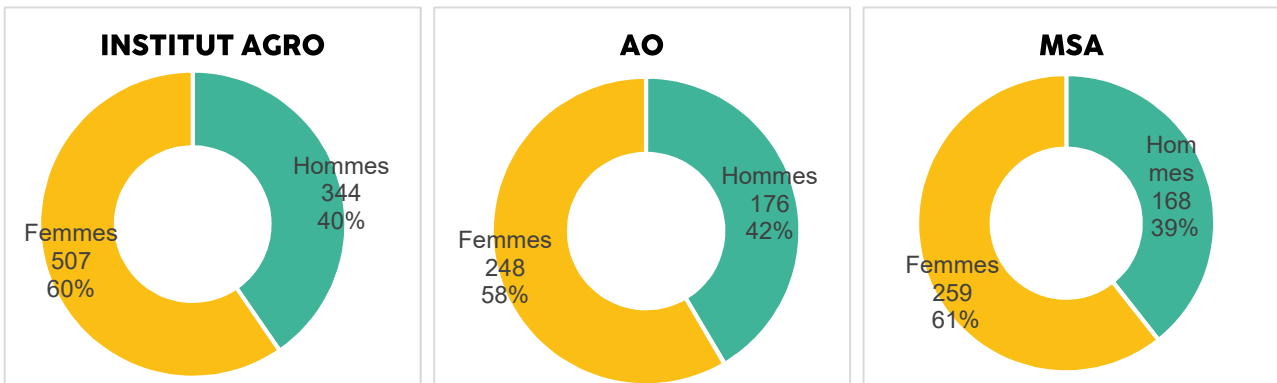


Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

Parmi les agents de la fonction publique, 37% relèvent de la catégorie hiérarchique A (dont 1,9% de la catégorie A+), 18% de la B et 45% de la C. Dans la fonction publique d'Etat : 56% des agents relèvent de la catégorie A (dont 3,7% en A+), 23,5% de la catégorie B et 20,5% de la catégorie C. Ces chiffres intègrent la population des EC.

² Conformément aux critères déterminés par le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2009-2010) ; [... L'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB)]. Sont considérées « A+ » les populations de PR, d'IPEF, d'ISPV, SG, DG et l'inspecteur des finances publiques (n'intègre pas les IR).

Par genre

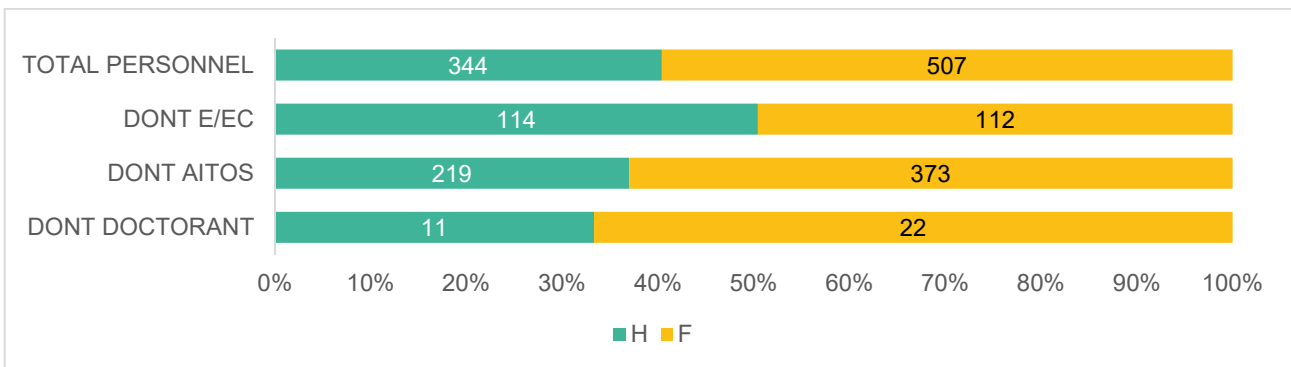


Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

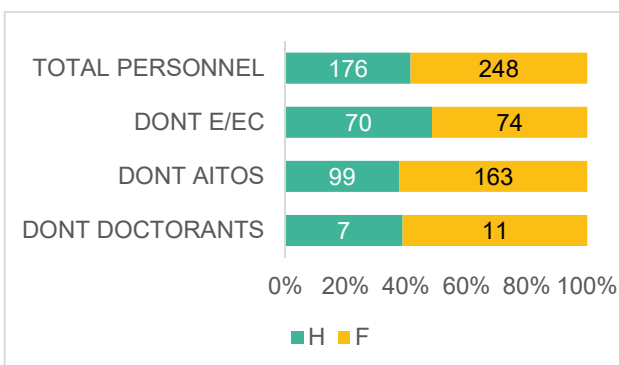
La fonction publique compte 63% de femmes (contre 46 % dans le secteur privé), la fonction publique d'Etat 57%.

Par genre et par fonction

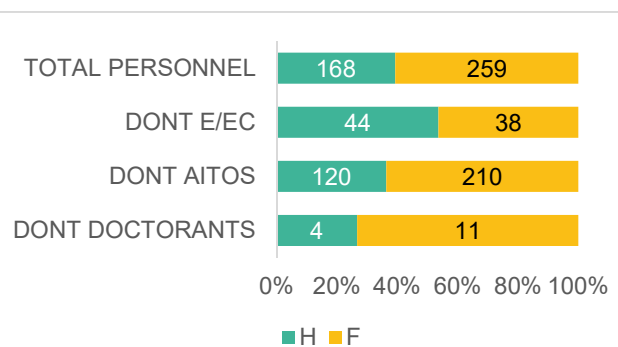
INSTITUT AGRO



AO



MSA



851 personnels

On observe une représentation féminine plus importante, due à la composition de la population des personnels d'appui (AITOS).

226 personnels enseignants

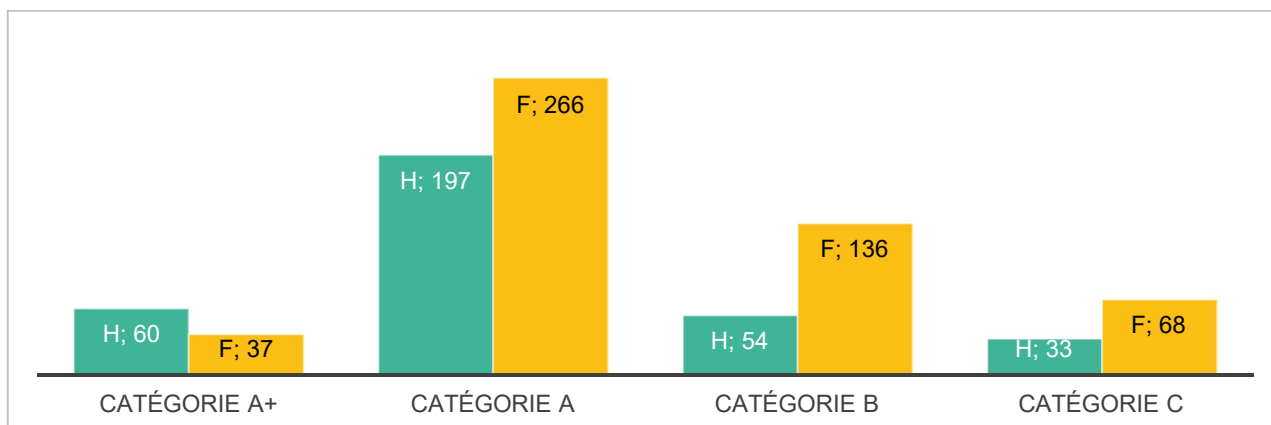
La population enseignante dans son ensemble (enseignants et enseignants-chercheurs) est quasi à l'équilibre H/F.

625 personnels AITOS et doctorants

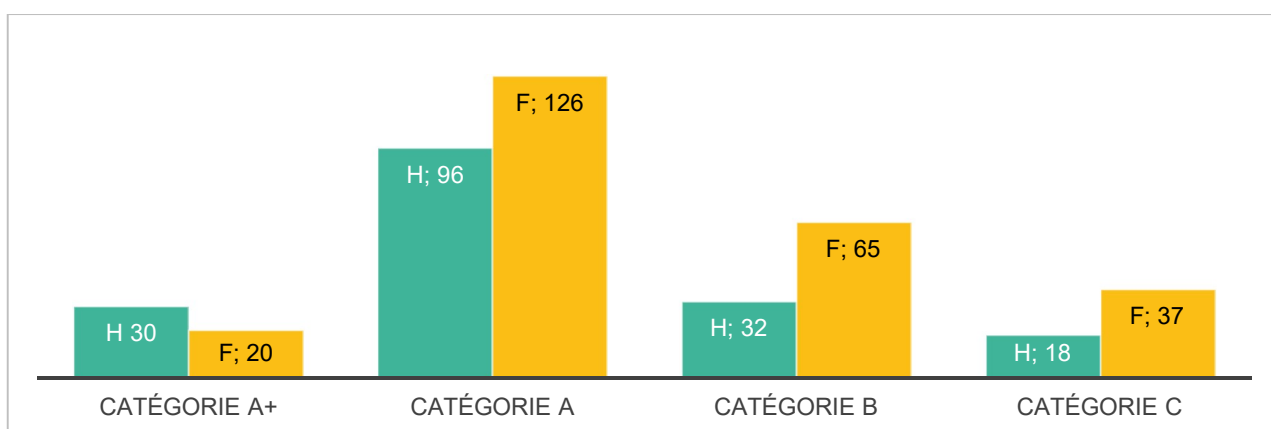
La population des personnels d'appui scientifique, technique et administratif (AITOS) et des doctorants est, elle, nettement féminisée.

Par genre et par catégorie

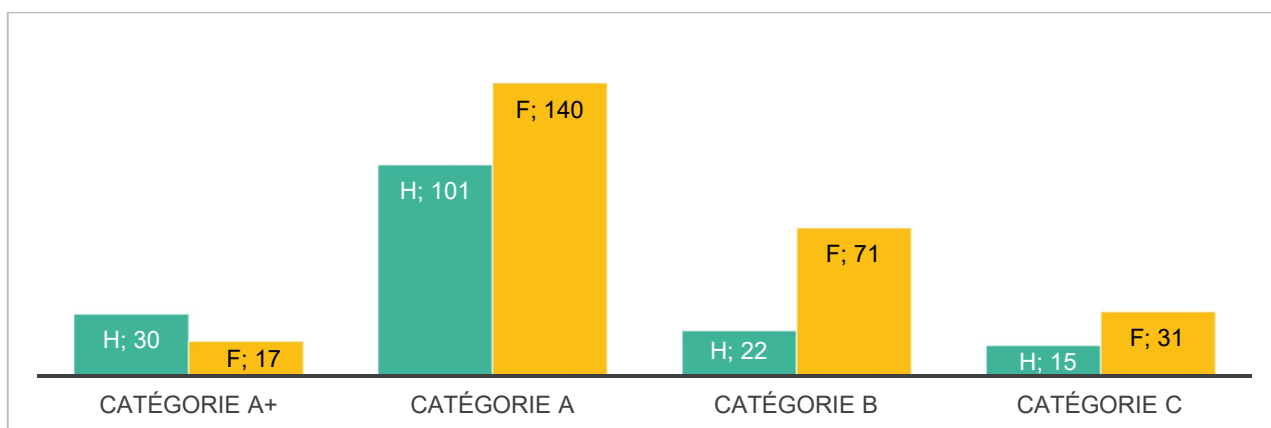
INSTITUT AGRO



AO



MSA



Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 – DGAFP

42% des corps et emplois A+ sont occupés par des femmes en 2019. 41% dans la fonction publique d'Etat, 52% dans la FP territoriale et 53% dans la FP hospitalière.

Par catégorie, genre, fonction et statut

INSTITUT AGRO

	A+		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F
E/EC	49	29	65	83	0	0	0	0
Tit.et Cont.MAA	49	29	65	80				
Cont.budget				3				
Aitos	11	8	121	161	54	136	33	68
Tit.et Cont.MAA	11	8	58	78	43	103	16	40
Cont.budget			63	83	11	33	17	28
Doctorants	0	0	11	22	0	0	0	0
Cont.budget			11	22				
Sous-total	60	37	197	266	54	136	33	68
Total	97		463		190		101	

AO

	A+		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F
E/EC	27	16	43	58	0	0	0	0
Tit.et Cont.MAA	27	16	43	55				
Cont.budget				3				
Aitos	3	4	46	57	32	65	18	37
Tit.et Cont.MAA	3	4	27	32	28	55	9	26
Cont.budget			19	25	4	10	9	11
Doctorants	0	0	7	11	0	0	0	0
Cont.budget			7	11				
Sous-total	30	20	96	126	32	65	18	37
Total	50		222		97		55	

MSA

	A+		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F
E/EC	22	13	22	25	0	0	0	0
Tit.et Cont.MAA	22	13	22	25				
Cont.budget								
Aitos	8	4	75	104	22	71	15	31
Tit.et Cont.MAA	8	4	31	46	15	48	7	14
Cont.budget			44	58	7	23	8	17
Doctorants	0	0	4	11	0	0	0	0
Cont.budget			4	11				
Sous-total	30	17	101	140	22	71	15	31
Total	47		241		93		46	

Par catégorie, par statut et par composante

* Dans cette rubrique, nous avons exprimé l'effectif en ETPT au 31/12/2020, et intégré les 13 ETPT hors dotation soit 831,2 ETPT au total.

Entité	Catégorie	Population	MSA	AO
Direction générale NB : 1 remplacement de congé maternité/congé parental (MSA)	A	TIT	2	2
		TIT - EC	1	0
	Total A		3	2
	B	TIT	1	1,5
		CONT	2	0
	Total B		3	1,5
Total Direction générale			6	3,5
Mission d'appui au pilotage	A	TIT	2,8	1
		CONT	1	1
	Total A		3,8	2
	B	TIT	0	1
		CONT	0	1
	Total B		0	2
Total Mission d'appui au pilotage			3,8	4
Total Direction générale			9,8	7,5
Direction des services généraux	A	TIT	2	1,7
		CONT	0	0
	Total A		2	1,7
	B	TIT	1	0
	Total B		1	0
	C	CONT	0	0,2
Total C		0	0,2	
Total Direction des services généraux			3	1,9
Affaires juridiques	A	TIT	1	0,5
		CONT	0	0
	Total A		1	0,5
	B	TIT	0	1
	Total B		0	1
	C	TIT	0	1
Total C		0	1	
Total Affaires juridiques			1	2,5
Marchés publics	A	TIT	1	0
		CONT	0	0
	Total A		1	0
	B	TIT	0	1
	Total B		0	1
	C	TIT	1	1
Total C		1	1	
Total Marchés publics			2	2

Entité	Catégorie	Population	MSA	AO
Services des ressources humaines NB : Renfort temporaire agent de catégorie B (MSA)	A	TIT	3	2
		CONT	0,8	0
	Total A		3	2
	B	TIT	5	4
		CONT	1	3
	Total B		6	7
	C	CONT	1	0
Total C		1	0	
Total Service des ressources humaines			10,8	9
Service financier	A	TIT	1	2
		CONT	4	0
	Total A		5	2
	B	TIT	1	2,8
		CONT	1	0
	Total B		2	2,8
	C	TIT	0	1,8
CONT		0	0	
Total C		0	1,8	
Total Service financier			7	6,6
Service informatique	A	TIT	5	4
		CONT	1	5
	Total A		6	9
	B	TIT	1	2,8
		CONT	2	1,7
	Total B		3	4,5
	C	CONT	0	1,8
Total C		0	1,8	
Total Service informatique			9	13,5
Service prévention	A	TIT	1	1
		CONT	0	0
	Total A		1	1
	B	TIT	0	1,8
		CONT	0	0
Total B		0	1,8	
Total Service prévention			1	2,8

Entité	Catégorie	Population	MSA	AO
Service Patrimoine et Architecture	A	TIT	4	3
		CONT	3	1
	Total A		7	4
	B	TIT	3	8
		CONT	2,7	1
	Total B		5,7	9
	C	TIT	2	7
		CONT	1,5	3,5
	Total C		3,5	10,5
	APPRENTI	CONT	2	0
Total APPRENTI		2	0	
Total Service Patrimoine et Architecture			18,2	23,5
Service Résidence	A	TIT	1	1
	Total A		1	1
	B	TIT	2	0
		CONT	1	0
	Total B		3	0
	C	TIT	1	2
		CONT	0,7	2,4
Total C		1,7	4,4	
Total Service Résidence			5,7	5,4
Agence comptable NB : Gestion de la paie gérée à l'agence comptable (AO)	A	TIT	1	2
	Total A		1	2
	B	TIT	1	6,9
		CONT	0	0
	Total B		1	6,9
	C	TIT	0,8	2
CONT		3	0,8	
Total C		3,8	2,8	
Total Agence comptable			5,8	11,7
Service d'appui technique (reprographie/ audiovisuel) NB : 1 renfort COVID pour MSA / pour AO agents reprographie uniquement	A	TIT	1	0
		CONT	0	1
	Total A		1	1
	B	TIT	2	2
		CONT	0	
	Total B		2	2
	C	TIT	0	0
CONT		1		
Total C		1	0	
Total Service d'appui technique			4	3
Total fonctions supports			67,5	81,9

Entité	Catégorie	Population	MSA	AO
Direction des services d'appui (particularité MSA)	A	TIT	2	0
	Total A		2	0
	B	CONT	0	0
	Total B		0	0
Total Direction des services d'appui			2	0
Service Alternance et formation continue	A	TIT	1,8	2
		CONT	2	0
	Total A		3,8	2
	B	TIT	2	1,3
		CONT	1,4	0
	Total B		3,4	1,3
	C	TIT	1	0
		CONT	0	1
Total C		1	1	
Total SAFCO / DFPRO			8,2	4,3
Service Communication	A	TIT	1	2
		CONT	1	1
	Total A		2	3
	B	TIT	1	1
		CONT	0	0
	Total B		1	1
APPRENTI	CONT	0	0	
Total APPRENTI		0	0	
Total Service Communication			3	4
Service Vie étudiante / DFVE	A	TIT	6,8	6
		CONT	5	0
	Total A		11,8	6
	B	TIT	4,8	3,8
		CONT	4	1
	Total B		8,8	4,8
	C	TIT	2,8	6,4
CONT		1	2,2	
Total C		3,8	8,6	
Total Service Vie étudiante / DFVE			24,4	19,4

Entité	Catégorie	Population	MSA	AO
Service Partenariat	A	TIT	1	1,5
		TIT - EC	0	0,1
		CONT	5	3
	Total A		6	4,6
	B	TIT	1	2
		CONT	0,7	0
	Total B		1,7	2
	C	TIT	0	1,9
		CONT	0	0
	Total B		0	1,9
Total Service Partenariat			7,7	8,5
Service Relations internationales / DRI NB : Est incluse l'équipe Langues avec 5,4 ETP (MSA)	A	TIT	5,8	1
		TIT-EC	0	0
		CONT	3,3	3,8
	Total A		9,1	4,8
	B	TIT	2	1
		CONT	2,1	1
	Total B		4,1	2
	C	TIT	1	0
		CONT	1,1	1
	Total C		2,1	1
Total SRIL / DRI			15,3	7,8
Services Ressources pédagogiques et numériques NB : Les 3 ETP sont répartis entre plusieurs entités (AO)	A	TIT	1	3
		CONT	3,7	0
	Total A		4,7	3
	B	TIT	0	0
		CONT	1	0
	Total B		1	0
	C	TIT	0	0
		CONT	0	0
	Total C		0	0
	Total SRPN / CédéFAP			5,7
Service Documentation	A	TIT	0,9	2,8
		CONT	0	0
	Total A		0,9	2,8
	B	TIT	2,6	3,9
		CONT	0,7	1
	Total B		3,3	4,9
	C	TIT	0	1
		CONT	0	0,5
	Total C		0	1,5
	Total Service Documentation			4,2
Total Fonctions d'appui			70,5	56,2

Entité	Catégorie	Population	MSA	AO
Appui à l'enseignement technique (DNA)	A	TIT	8	2,8
		CONT	0	0
	Total A		8	2,8
	B	TIT	0	0
		CONT	0,7	0
	Total B		0,7	0
	C	TIT	0	0
		CONT	0	0
	Total C		0	0
	APPRENTI	CONT	0	0
Total APPRENTI		0	0	
Total Appui à l'enseignement technique			8,7	2,8
Internationalisation des formations (enseignants de langues)	A	TIT - ENS	0	11
		CONT - ENS	0	3
	Total A		0	14
Total Internationalisation des formations			0	14
Départements d'enseignement et de Recherche	A	TIT	36,2	28,1
		TIT - EC	71,6	129,1
		CONT	86,7	44,7
		CONT - EC	3	0
	Total A		197,5	201,9
	B	TIT	24,8	37,4
		CONT	11,8	3,7
	Total B		36,6	41,1
	C	TIT	10,8	9,3
		CONT	9,3	5,8
Total B		20,1	15,1	
Total Départements d'enseignement et Unités de recherche			254,2	258,1
Total Formation / Recherche			254,2	272,1
Total général			410,70	420,50

Effectifs des personnels reconnus travailleurs handicapés

La loi du 10 juillet 1987 a fixé à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, l'obligation de compter au moins 6% de travailleurs handicapés et assimilés au sein de leurs effectifs. Dans la fonction publique, les employeurs qui ne se conforment pas à cette obligation doivent verser une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). C'est la personne qui se déclare auprès de son employeur de façon volontaire, en remettant sa Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Le handicap est défini comme toute altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques ou d'un trouble de santé invalidant qui limite l'activité ou restreint la participation à la vie en société.

	INSTITUT AGRO	AO	MSA
<i>Nombre de personnel déclaré en situation de handicap</i>	40 Soit 5% de l'effectif global	24	16
	INSTITUT AGRO	AO	MSA
<i>Recours à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) qui emploient des personnes handicapées</i>	9 120 €	9 120 €	-

Données démographiques

Âge moyen de départ à la retraite en 2020

AO	E/EC et Aitos	E/EC	Aitos
<i>MAA et cont.budget</i>	63 ans et 2 mois	68 ans et 0 mois	61 ans et 9 mois
<i>MAA et cont.budget homme</i>	63 ans et 10 mois	68 ans et 0 mois	61 an et 1 mois
<i>MAA et cont.budget femme</i>	62 ans et 4 mois	-	62 ans et 4 mois
MSA	E/EC et Aitos	E/EC	Aitos
<i>MAA et cont.budget</i>	62 ans et 8 mois	63 ans et 5 mois	62 ans et 8 mois
<i>MAA et cont.budget homme</i>	62 ans 6 mois	63 ans 5 mois	62 ans 3 mois
<i>MAA et cont.budget femme</i>	62 ans 9 mois	-	62 ans 9 mois

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

L'âge moyen des nouveaux pensionnés de la fonction publique d'Etat (hors La Poste et France Télécom) est de 62,1 ans en 2020.

Âge moyen au 31/12/2020 - Statut

INSTITUT AGRO	E/EC, Aitos et doctorant	E/EC	Aitos	Doctorant
<i>MAA et cont.budget</i>	46 ans 11 mois	50 ans 1 mois	47 ans 2 mois	26 ans 8 mois
<i>MAA</i>	50 ans 2 mois	50 ans 10 mois	50 ans 9 mois	-
<i>Cont.budget CDI</i>	48 ans 1 mois	51 ans 1 mois	48 ans 1 mois	-
<i>Cont.budget CDD</i>	34 ans 0 mois	36 ans 10 mois	35 ans 9 mois	26 ans 8 mois

AO	E/EC, Aitos et doctorant	E/EC	Aitos	Doctorants
<i>MAA et cont.budget</i>	47 ans 6 mois	49 ans 10 mois	47 ans 9 mois	26 ans 11 mois
<i>MAA</i>	50 ans 4 mois	50 ans 9 mois	50 ans 9 mois	-
<i>Cont.budget CDI</i>	47 ans 7 mois	51 ans 1 mois	47 ans 5 mois	-
<i>Cont.budget CDD</i>	34 ans 5 mois	35 ans 4 mois	36 ans 9 mois	26 ans 11 mois

MSA	E/EC, Aitos et doctorant	E/EC	Aitos	Doctorant
<i>MAA et cont.budget</i>	46 ans 4 mois	52 ans 2 mois	46 ans 9 mois	26 ans 4 mois
<i>MAA</i>	49 ans 11 mois	52 ans 2 mois	50 ans 9 mois	
<i>Cont.budget CDI</i>	48 ans 4 mois		48 ans 4 mois	
<i>Cont.budget CDD</i>	33 ans 7 mois		35 ans 1 mois	26 ans 4 mois

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

Les agents de la FPE sont âgés en moyenne de 42,9 ans.

Âge moyen au 31/12/2020 - Catégorie

INSTITUT AGRO	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>MAA et cont.budget</i>	55 ans 5 mois	43 ans 8 mois	49 ans 9 mois	48 ans 0 mois
<i>MAA</i>	55 ans 5 mois	47 ans 9 mois	51 ans 0 mois	50 ans 11 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	-	47 ans 3 mois	49 ans 11 mois	48 ans 2 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	-	33 ans 0 mois	36 ans 3 mois	38 ans 9 mois

AO	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>MAA et cont.budget</i>	54 ans 6 mois	44 ans 7 mois	49 ans 3 mois	49 ans 10 mois
<i>MAA</i>	54 ans 6 mois	48 ans 2 mois	51 ans 3 mois	52 ans 0 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	-	47 ans 7 mois	43 ans 3 mois	49 ans 5 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	-	33 ans 0 mois	35 ans 2 mois	44 ans 4 mois

MSA	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>MAA et cont.budget</i>	56 ans 5 mois	42 ans 10 mois	50 ans 4 mois	45 ans 10 mois
<i>MAA</i>	56 ans 5 mois	47 ans 3 mois	50 ans 8 mois	49 ans 2 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	-	47 ans 2 mois	51 ans 3 mois	47 ans 3 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	-	33 ans 0 mois	37 ans 6 mois	33 ans 11 mois

On observe une population plus vieillissante chez les agents titulaires, et notamment en catégorie B & C.

Age moyen au 31/12/2020 - Genre

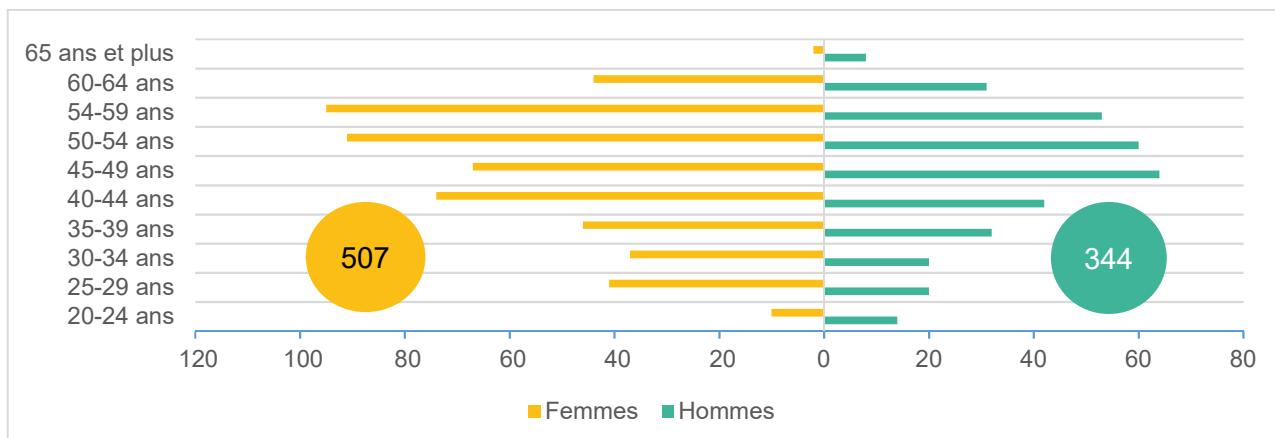
INSTITUT AGRO	Homme	Femme
<i>MAA et cont.budget</i>	47 ans 1 mois	46 ans 9 mois
<i>MAA</i>	49 ans 11 mois	50 ans 4 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	49 ans 3 mois	47 ans 5 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	33 ans 6 mois	34 ans 3 mois

AO	Homme	Femme
<i>MAA et cont.budget</i>	47 ans 5 mois	47 ans 6 mois
<i>MAA</i>	50 ans 1 mois	50 ans 6 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	48 ans 1 mois	47 ans 2 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	33 ans 1 mois	35 ans 2 mois

MSA	Homme	Femme
<i>MAA et cont.budget</i>	46 ans 9 mois	46 ans 1 mois
<i>MAA</i>	49 ans 9 mois	50 ans 1 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	49 ans 10 mois	47 ans 6 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	33 ans 9 mois	33 ans 6 mois

Pyramide globale des âges au 31 décembre 2020

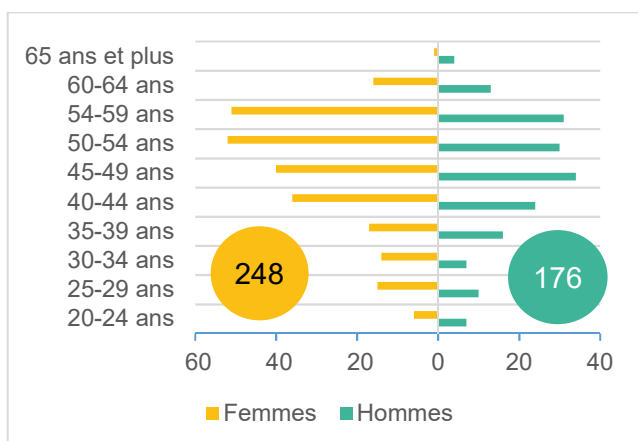
INSTITUT AGRO



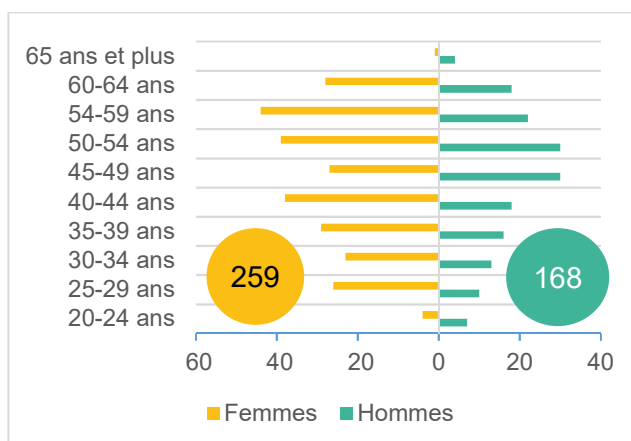
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	299	216	515
Moins de 45 ans	208	128	336

La pyramide globale des âges de l'Institut Agro met en lumière une population vieillissante, avec notamment une forte représentation des 45 ans et + qui représentent 60,50% de l'effectif total.

AO



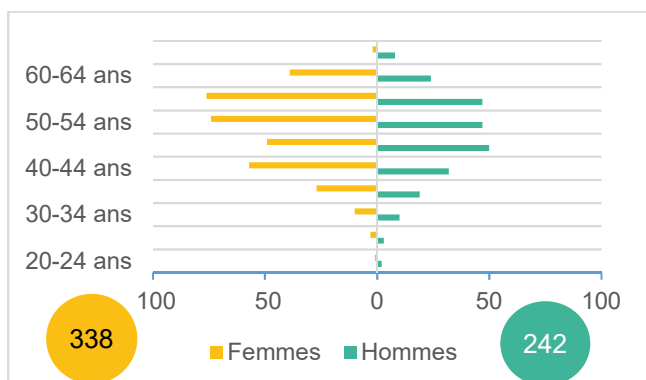
MSA



	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	160	112	272	45 ans et +	139	104	243
Moins de 45 ans	88	64	152	Moins de 45 ans	120	64	184

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2020

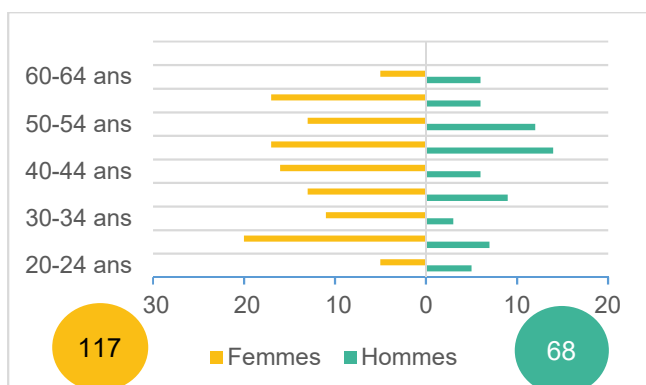
INSTITUT AGRO Titulaire et contrat Ministère



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	240	176	416
Moins de 45 ans	98	66	164

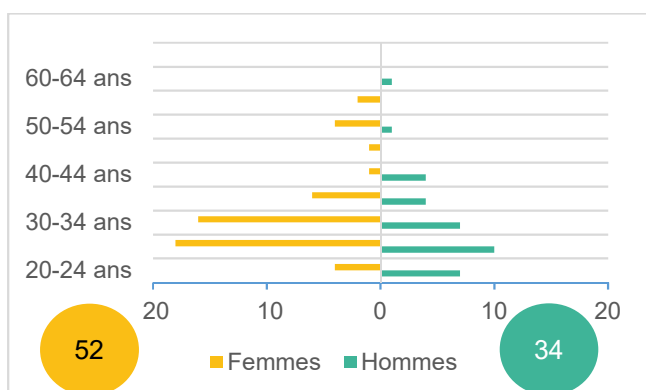
La pyramide des âges des personnels titulaires de l'Institut Agro confirme le vieillissement de la population. Les 45 ans et + représentent 71,70% de la population.

INSTITUT AGRO Contractuel sur budget sous plafond



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	52	38	90
Moins de 45 ans	65	30	95

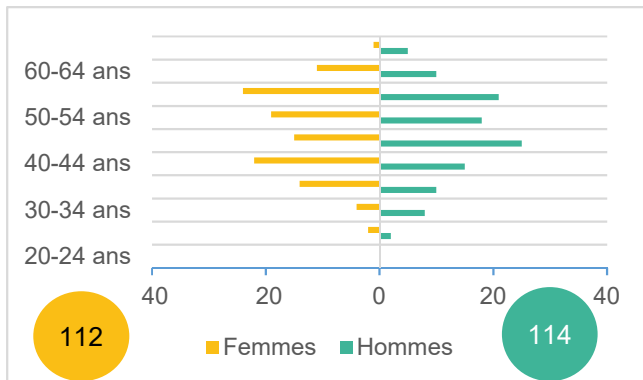
INSTITUT AGRO Contractuel sur budget hors plafond



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	7	2	9
Moins de 45 ans	45	32	77

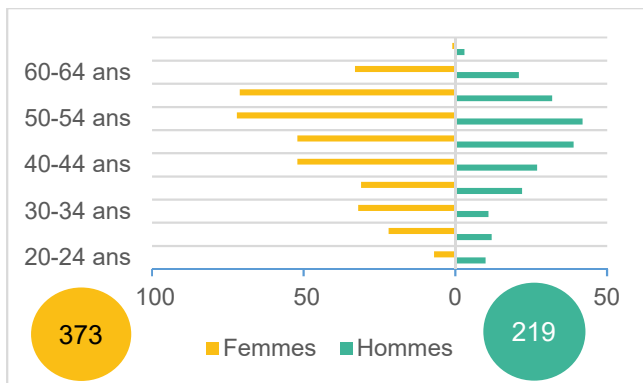
Pyramide des âges par fonction au 31 décembre 2020

INSTITUT AGRO Enseignant-chercheur et enseignant



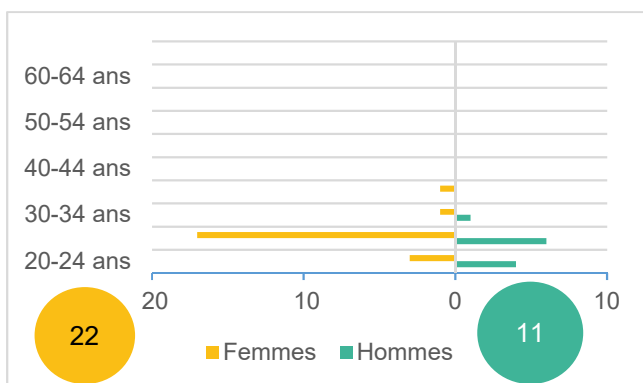
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	70	79	149
Moins de 45 ans	42	35	77

INSTITUT AGRO AITOS



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	229	137	366
Moins de 45 ans	144	82	226

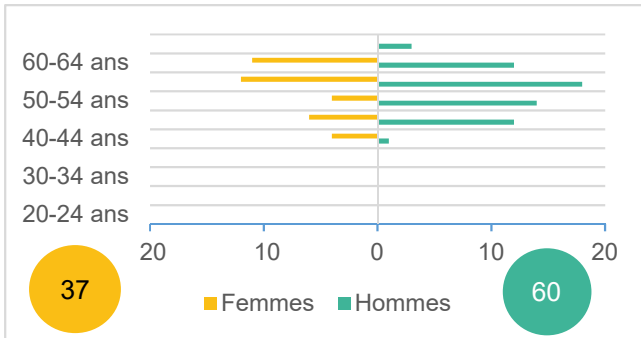
INSTITUT AGRO Doctorant



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	-	-	-
Moins de 45 ans	22	11	33

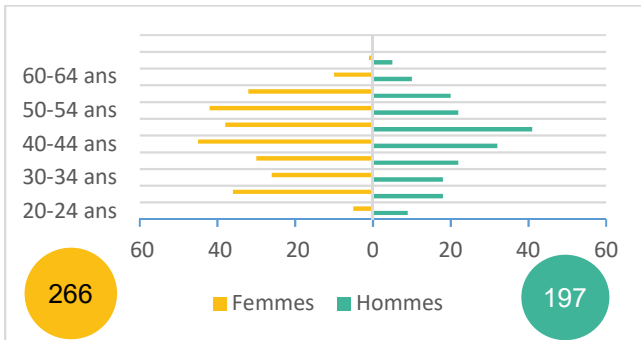
Pyramide des âges par catégorie au 31 décembre 2020

INSTITUT AGRO Catégorie A+



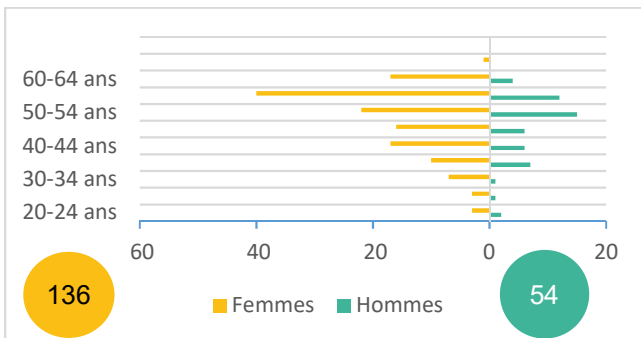
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	33	59	92
Moins de 45 ans	4	1	5

INSTITUT AGRO Catégorie A



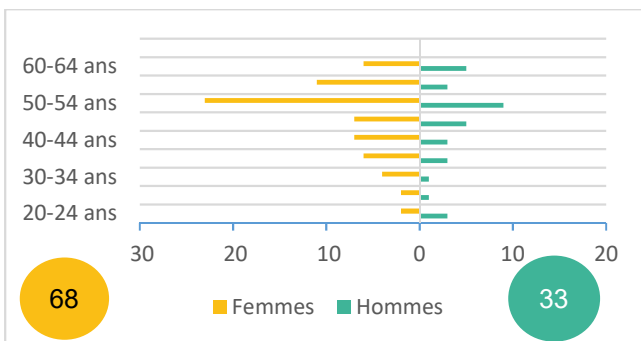
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	123	98	221
Moins de 45 ans	143	99	242

INSTITUT AGRO Catégorie B



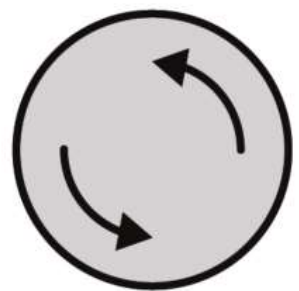
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	96	37	133
Moins de 45 ans	40	17	57

INSTITUT AGRO Catégorie C



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	47	22	69
Moins de 45 ans	21	11	32

Mouvements de personnel



Les mouvements de personnels comprennent les arrivées et les départs observés dans l'année civile. Une arrivée est une prise de fonction au cours de l'année civile.

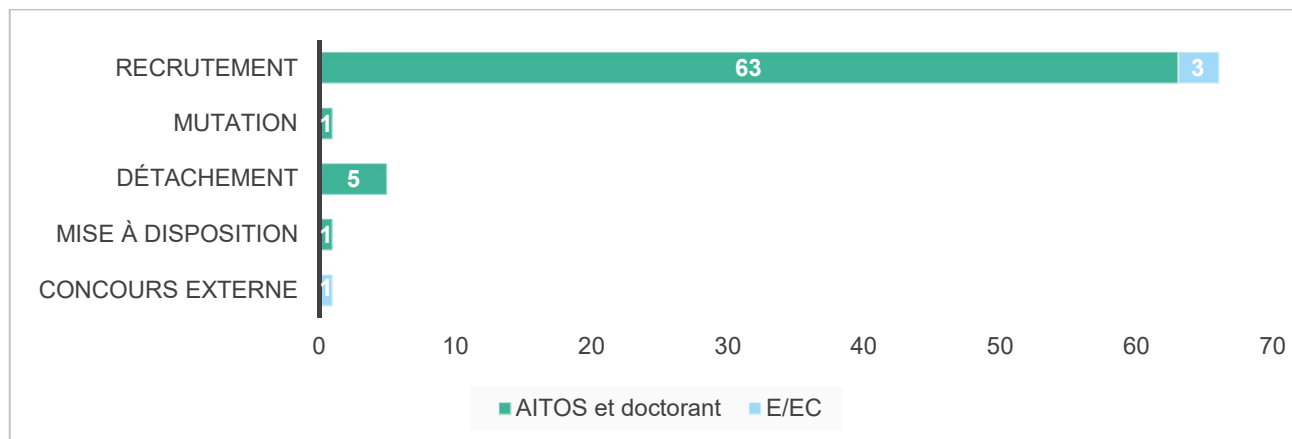
Certains agents changent de statut (de contractuels établissement à contractuels d'État par exemple, ils n'apparaissent ni dans les départs, ni dans les arrivées).

Répartition des agents recrutés / Nombre d'arrivées

+74
personnels

AO

Répartition des arrivées par type et par statut de personnels



	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Concours externe							1					
Mise à disposition	1											
Détachement	1	4										
Mutation		1										
Recrutement	1	3	5	16	14	24		3				
<i>Dont doctorant</i>			3			4						
<i>Dont post doctorant</i>					5	6						
<i>Dont apprenti</i>												
<i>Dont étudiant</i>			1	10		6						
Total	3	8	5	16	14	24	1	3	-	-	-	-

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

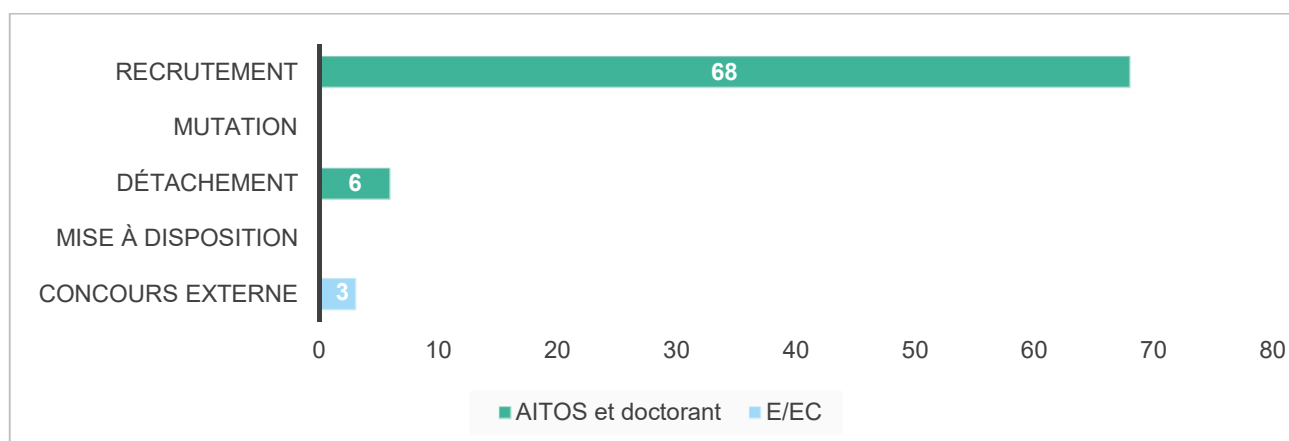
Les femmes représentent 63% des recrutés externes dans la fonction publique d'Etat.

Répartition des agents recrutés / Nombre d'arrivées

MSA



Répartition des arrivées par type et par statut de personnels



	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Concours externe							2	1				
Mise à disposition												
Détachement	1	5										
Mutation												
Recrutement	6	15	8	22	8	9						
<i>Dont doctorant</i>			1	4								
<i>Dont post doctorant</i>												
<i>Dont apprenti</i>			1	1								
<i>Dont étudiant</i>			2	13								
Total	7	20	8	22	8	9	2	1	-	-	-	-

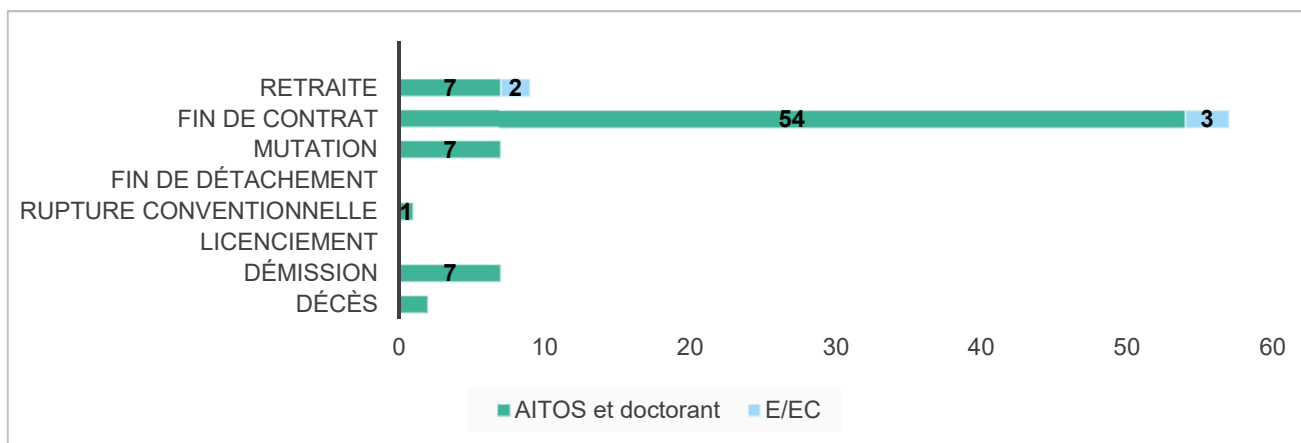
Les emplois sont publiés sur place de l'emploi public et sur le site Internet des écoles internes. Ils sont diffusés au sein des réseaux professionnels.

Nombre de départs

AO

-83
personnels

Répartition des départs par type et par statut de personnels



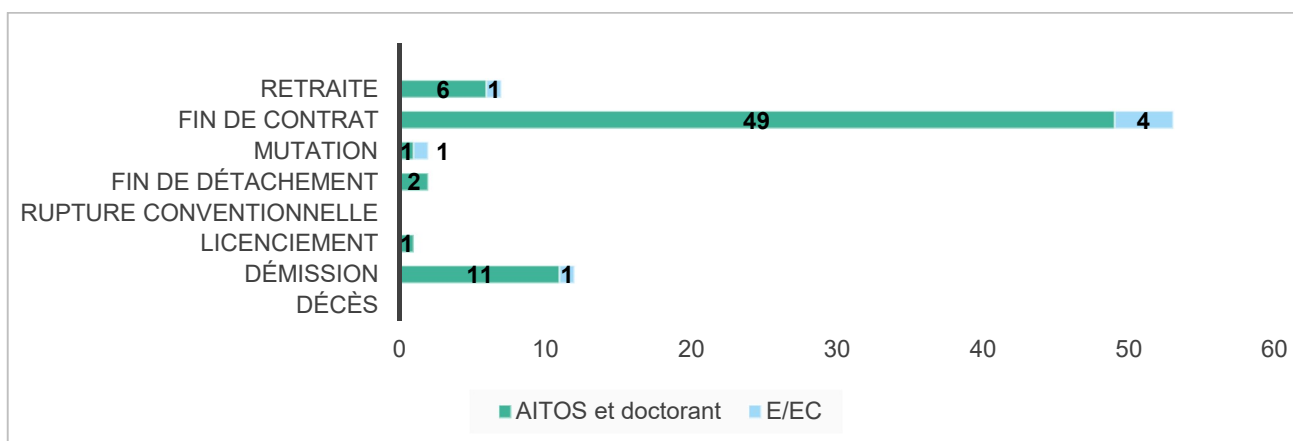
	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Décès		2										
Démission				2	1	4						
Licenciement												
Rupture conventionnelle				1								
Fin de détachement												
Mutation	5	2										
Fin de contrat		2	2	12	14	24		2				1
<i>Dont doctorant</i>				1	1	3						
<i>Dont post doctorant</i>					3	2						
<i>Dont étudiant</i>			1	3		6						
<i>Dont apprenti</i>												
Retraite	3	4					2					
Total	8	10	2	15	15	28	2	2	-	-	-	1

Nombre de départs

MSA

-76
personnels

Répartition des départs par type et par statut de personnels



	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Décès												
Démission		1	3	1	3	2	1					
Licenciement		1										
Rupture conventionnelle	1	1										
Fin de détachement		1						1				
Mutation	7		7	17	6	12	1	3				
Fin de contrat			3	1								
<i>Dont doctorants</i>												
<i>Dont post doctorant</i>			3	13								
<i>Dont étudiant</i>	1			1								
<i>Dont apprenti</i>												
Retraite	1	2	2	1			1					
Total	9	6	12	19	9	14	3	4	-	-	-	-

Prévision de départs à la retraite 2021 et 2022

L'étude des départs à la retraite contribue à la gestion prévisionnelle des emplois des ressources humaines des écoles internes AO et MSA

AO

<i>Fonction</i>	2021	2022
<i>Enseignant - chercheur / enseignant (E/EC)</i>	2	4
<i>AITOS</i>	5	7

MSA

<i>Fonction</i>	2021	2022
<i>Enseignant - chercheur / enseignant (E/EC)</i>	2	2
<i>AITOS</i>	10	9

Le départ à la retraite d'un personnel n'implique pas toujours que son emploi soit rendu disponible à la même date. L'effet de prise de congés et/ou d'utilisation du CET signifie souvent dans la pratique que l'emploi est libéré plusieurs mois après le départ physique de la personne.

Titularisation - CDI

	INSTITUT AGRO	AO	MSA
<i>Nombre de personnels titularisés</i>	0	0	0
<i>Nombre de personnels passés de CDD à CDI sur budget</i>	10	4	6

Dépenses et rémunération du personnel



Les dépenses de personnel comprennent la rémunération principale, les charges salariales et patronales, et le cas échéant les primes, les indemnités et le Supplément Familial de Traitement

Elles comprennent également les œuvres sociales, les visites médicales, les salaires à la tâche, les rémunérations des étudiants et les dépenses liées à des engagements juridiques.

La rémunération des personnels MAA (titulaires et contractuels Ministère) n'est pas à la charge de l'établissement.
Elle est mentionnée à titre d'information.

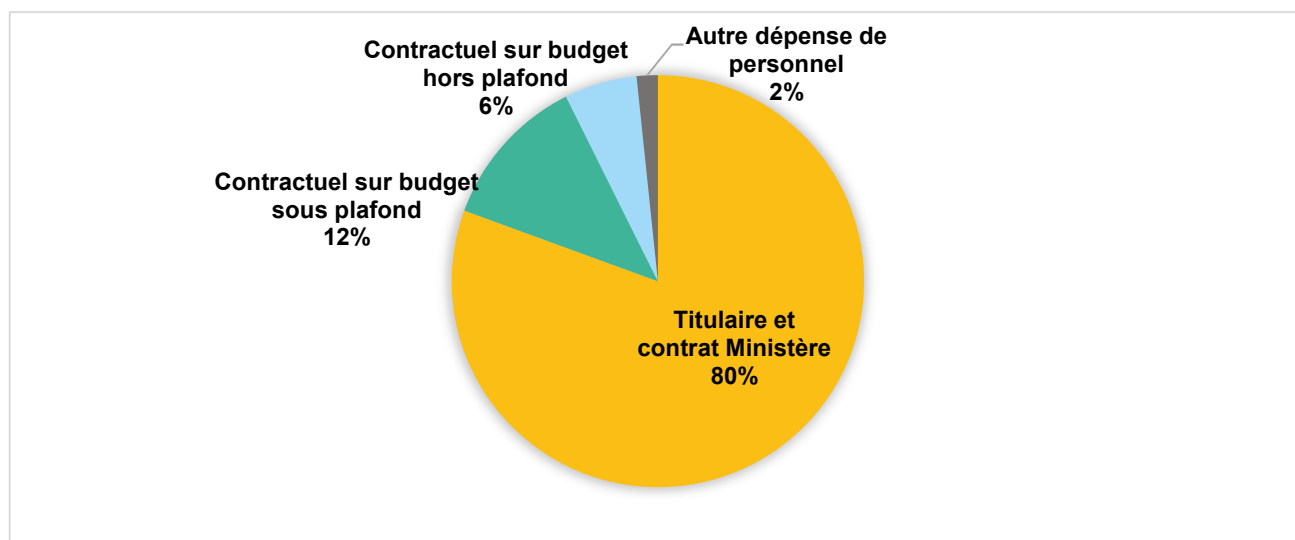
Dépenses de personnel globales

Statut	INSTITUT AGRO	AO	MSA
Titulaire et contrat Ministère	45 295 841 €	25 233 008 €	19 893 744 €
Contractuel sur budget sous plafond	6 789 745 €	2 336 838 €	4 452 907 €
Contractuel sur budget hors plafond	3 202 808 €	1 415 775 €	1 787 033 €
Autre dépense de personnel	929 369 €	497 173 €	432 196 €
<i>Dont heure complémentaire *</i>	<i>53 060 €</i>	<i>10 923 €</i>	<i>42 137 €</i>
<i>Dont vacation et contrat horaire</i>	<i>817 152 €</i>	<i>459 387 €</i>	<i>357 765 €</i>
<i>Dont autres **</i>	<i>59 157 €</i>	<i>26 863 €</i>	<i>32 294 €</i>
Total	56 217 764 €	29 482 794 €	26 565 880 €

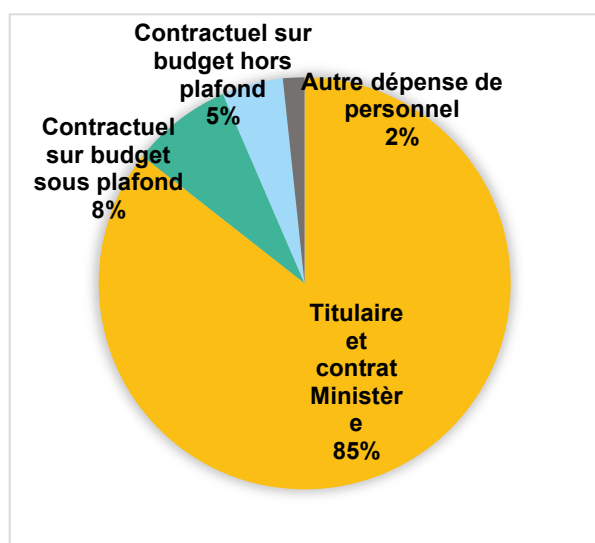
* Report du paiement des heures complémentaires 2019-2020 en 2021

** Oeuvres sociales, visites médicales, salaires à la tâche, rémunérations des étudiants, dépenses liées à des engagements juridiques

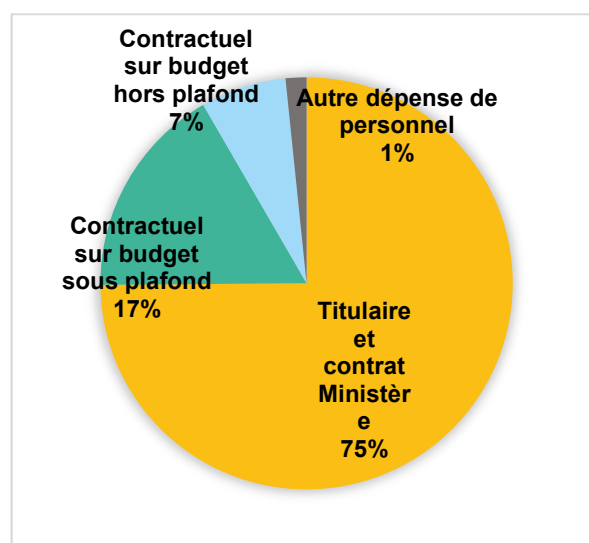
INSTITUT AGRO



AO



MSA

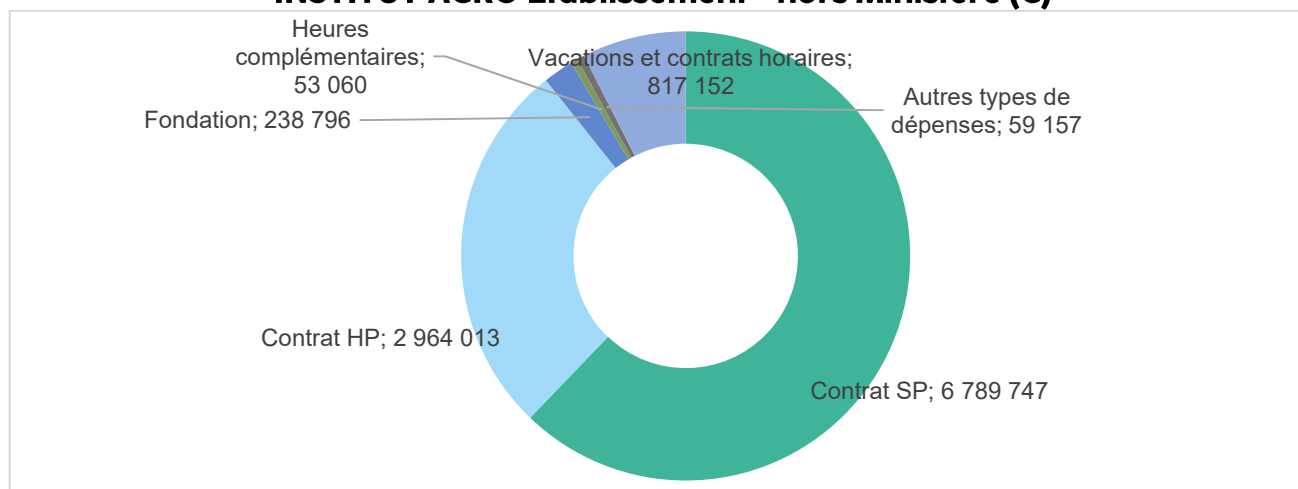


Dépenses de personnel détaillées

	INSTITUT AGRO	AO	MSA
Ministère	45 295 841 €	25 233 008 €	19 893 744 €
Titulaire	44 099 445 €	24 706 122 €	19 224 234 €
Contractuel	965 202 €	410 547 €	554 655 €
Hors dotation	231 194 €	116 339 €	114 855 €
Etablissement	10 921 923 €	4 249 787 €	6 672 136 €
Contractuel Sous plafond	6 182 407 €	2 140 885 €	4 041 521 €
<i>Dont Apprentis</i>	<i>17 479 €</i>	<i>- €</i>	<i>17 479 €</i>
Doctorant	607 340 €	195 953 €	411 387 €
Autres types de dépenses *	32 245 €		32 245 €
Contractuel Hors plafond	2 964 013 €	1 415 775 €	1 548 237 €
Heures complémentaires	53 060 €	10 923 €	42 137 €
<i>Dont RAP</i>	<i>42 137 €</i>	<i>- €</i>	<i>42 137 €</i>
Vacataires	817 152 €	459 387 €	357 765 €
Autres types de dépenses *	26 912 €	26 863 €	49 €
Fondation Hors plafond (salaires)	238 796 €	- €	238 796 €
Total	56 217 764 €	29 482 794 €	26 565 880 €

* Oeuvres sociales, visites médicales, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants, dépenses liées à des engagements juridiques

INSTITUT AGRO Établissement - hors Ministère (€)



Rémunération principale du personnel

Le tableau présenté ci-après présente l'ensemble des salaires ventilés par plafond d'emplois et par catégorie :

- Agents contractuels sur budget sous plafond (SP)
- Agents contractuels sur budget hors plafond (HP)
- Titre 2 / Agents titulaires
- Titre 2 / Contrats Ministère

Sont exclus la rémunération des agents hors dotation (agents titulaires et contrats Ministère), les vacances et les heures complémentaires, et les autres types de dépenses (oeuvres sociales, visites médicales, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques).

Rémunération principale du personnel*

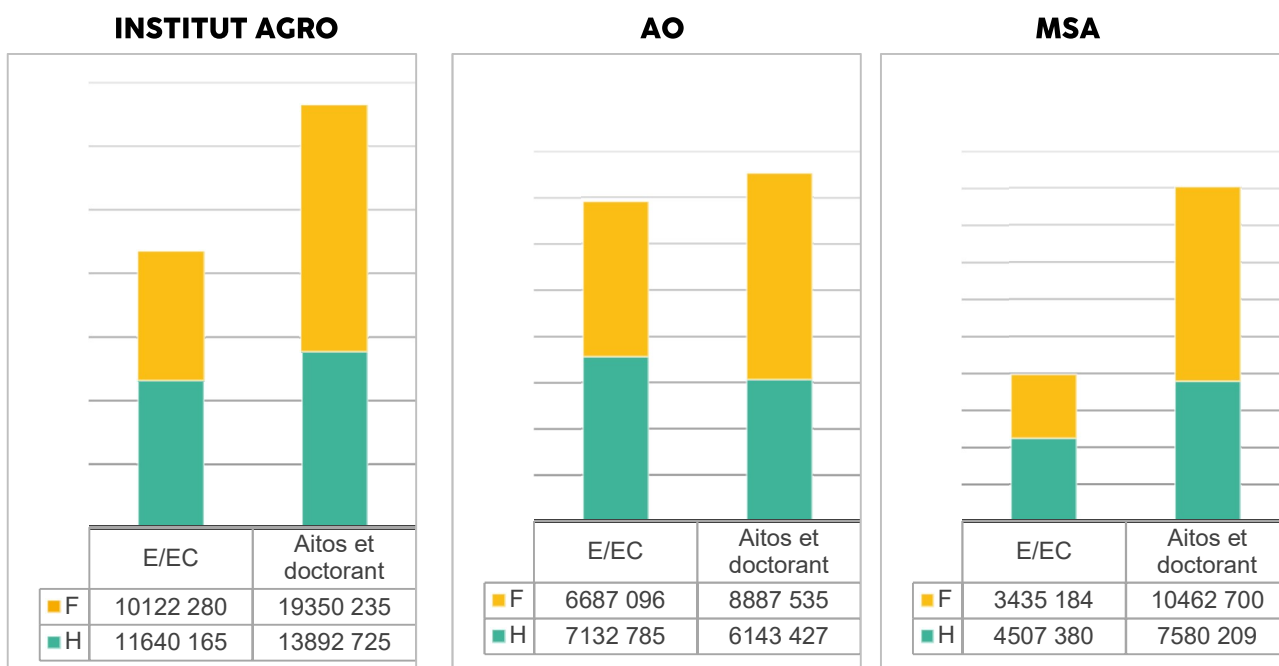
	Nombre d'agents (ETPT) sur 2020	Coût total annuel brut chargé pour l'Institut Agro 2020	Coût total annuel brut chargé pour AO 2020	Coût total annuel brut chargé pour MSA 2020
Contractuel Budget - SP	165,33	6 789 746 €	2 336 838 €	4 452 908 €
AITOS	142,16	6 052 093 €	2 028 051 €	4 024 043 €
Catégorie A	74,38	3 717 508	1 027 876	2 689 632
Catégorie B	31,84	1 117 613	422 295	695 318
Catégorie C	35,93	1 216 972	577 879	639 093
E/EC	3,08	112 835 €	112 835 €	-
Catégorie A	3,08	112 835	112 835	-
Apprentis	0,00	17 479 €	- €	17 479 €
Doctorant	20,08	607 340 €	195 953 €	411 387 €
Catégorie A	20,08	607 340	195 953	411 387
Contractuel Budget - HP	81,26	3 202 808 €	1 415 775 €	1 787 033 €
AITOS	73,14	2 951 825 €	1 164 792 €	1 787 033 €
Catégorie A	65,29	2 657 179 €	1 023 883	1 633 296
Catégorie B	5,24	232 403 €	93 781	138 621
Catégorie C	2,60	62 243 €	47 128	15 115
E/EC	0,17	6 816 €	6 816 €	- €
Catégorie A	0,17	6 816 €	6 816	- €
Doctorant	7,96	244 167 €	244 167 €	- €
Catégorie A	7,96	244 167 €	244 167	- €
MAA titulaire	541,10	44 099 445 €	24 706 122 €	19 224 234 €
E/EC	210,70	21 198 475 €	13 526 607 €	7 671 868 €
Catégorie A +	75,10	9 569 129	5 304 236	4 264 893
Catégorie A	135,60	11 629 347	8 222 371,25	3 406 975,27
AITOS	330,40	22 900 970 €	11 179 515 €	11 552 365 €
Catégorie A +	23,10	2 981 119	791 030	2 021 000
Catégorie A	122,60	9 767 415	4 240 345	5 527 070
Catégorie B	131,40	7 585 828	4 527 116	3 058 712
Catégorie C	53,30	2 566 607	1 621 025	945 583
MAA Contractuel	25,32	965 202 €	410 547 €	554 655 €
E/EC	11,33	444 318 €	173 623 €	270 695 €
Catégorie A	11,33	444 318	173 623,10	270 695,39
AITOS	13,98	486 565 €	218 484 €	268 081 €
Catégorie A	6,90	279 180	160 705,8	118 474,5
Catégorie B	7,08	207 385	57 778,6	149 606,4
Catégorie C	0,00	-	-	-
Apprentis	0,00	34 318 €	18 439 €	15 879 €
Total "Salaires"	731,74	55 057 201 €	28 869 283 €	26 018 830 €
Coût total "activité rémunérée"		55 057 201 €	28 869 283 €	26 018 830 €

* Sont exclues la rémunération des agents hors dotation (agents titulaires et contrats Ministère), les vacances et les heures complémentaires, et les autres types de dépenses (oeuvres sociales, visites médicales, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques).

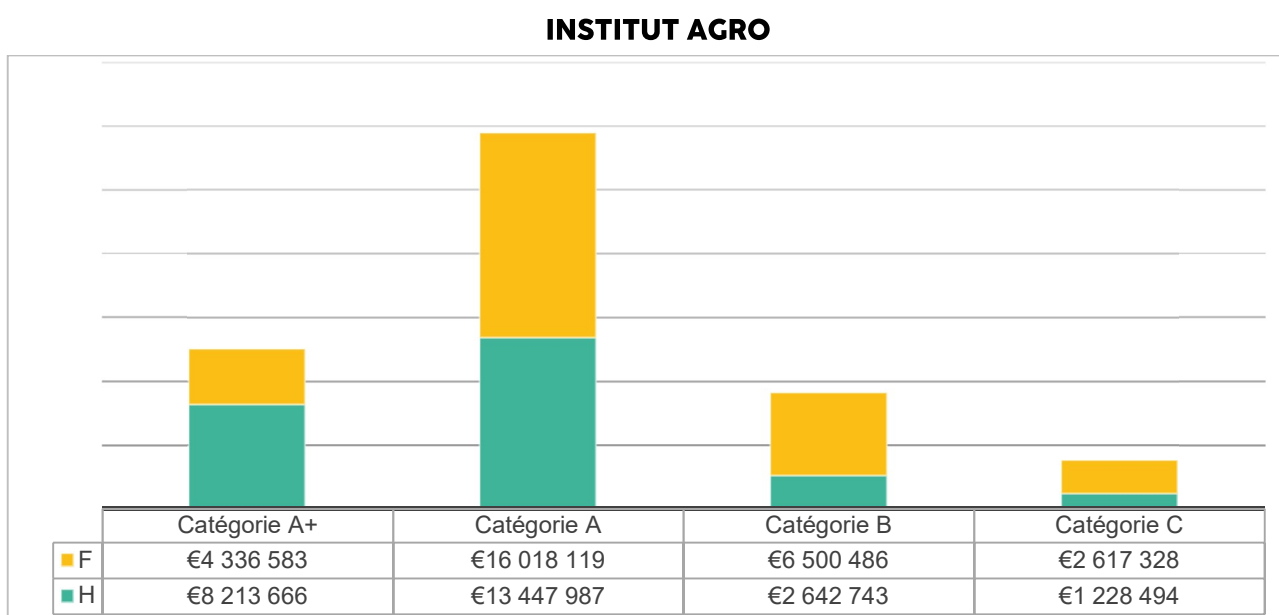
Répartition de la rémunération principale du personnel

Sont exclus la rémunération des agents hors dotation (agents titulaires et contrats Ministère), les vacances et les heures complémentaires, les autres types de dépenses (oeuvres sociales, visites médicales, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques), et les apprentis.

Par fonction et par genre

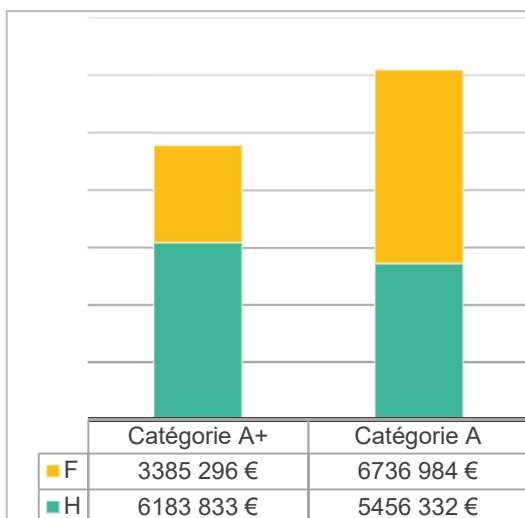


Par catégorie et par genre

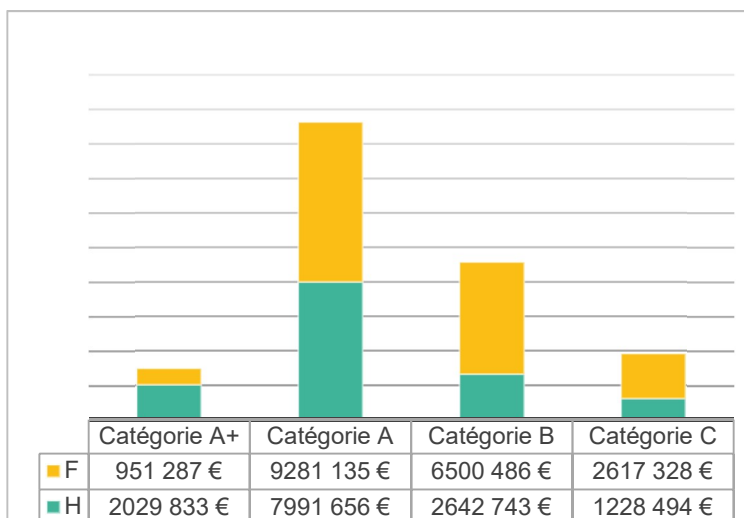


Par fonction, par genre et par catégorie

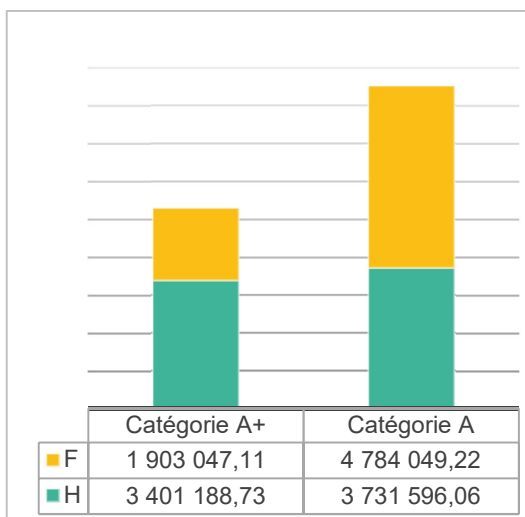
INSTITUT AGRO - Personnel E/EC



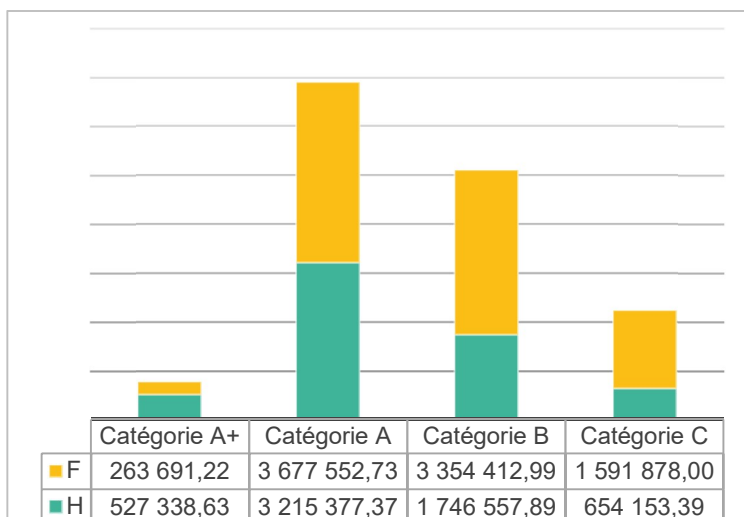
INSTITUT AGRO - Personnel Aitos et doctorant



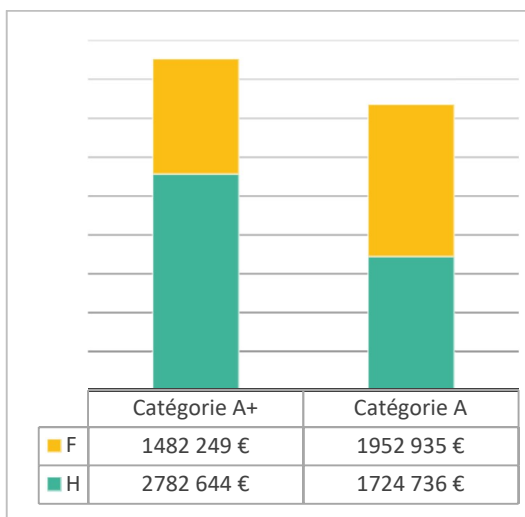
AO - Personnel E/EC



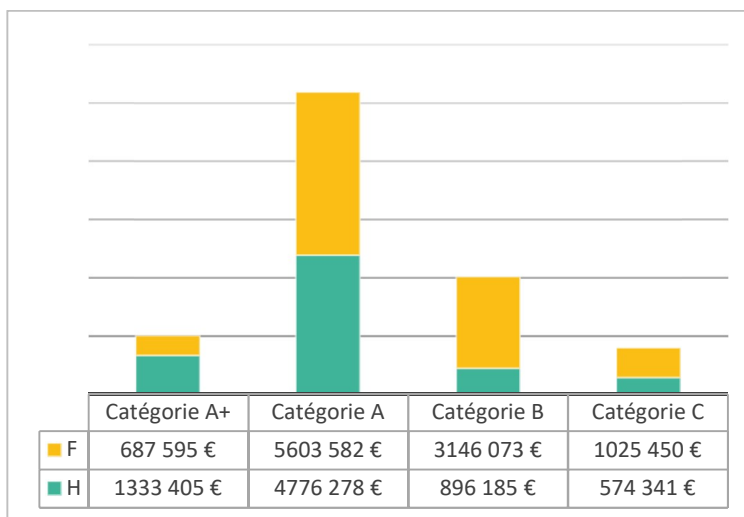
AO - Personnel Aitos et doctorant



MSA - Personnel E/EC



MSA - Personnel Aitos et doctorant



Le point d'indice sert à calculer le traitement brut d'un fonctionnaire. Son traitement mensuel est ainsi calculé en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré propre à chaque fonctionnaire et défini en fonction de son échelon, son grade, son cadre d'emploi et son ancienneté

Valeur du point de l'indice depuis le 01/02/2017 : 4,6860 €

Conditions de travail



La durée légale annuelle du temps de travail est fixée à 1 607 h (selon décret 2000-815 du 25 août 2000 modifié par décret 2004-626 du 30 juin 2004).

Le temps de travail peut être complet, partiel ou incomplet.

La durée annuelle du temps de travail de 1 607 h ouvre un droit à congés de 50 jours ouvrés incluant d'office les 2 jours de fractionnement.

Durée de travail

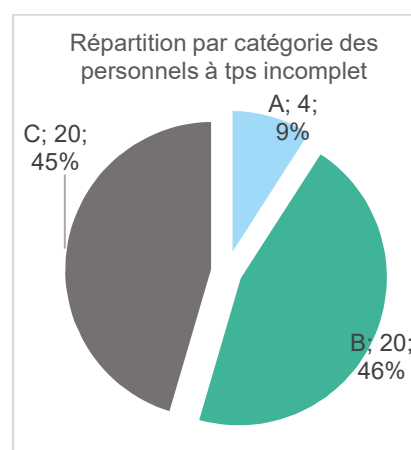
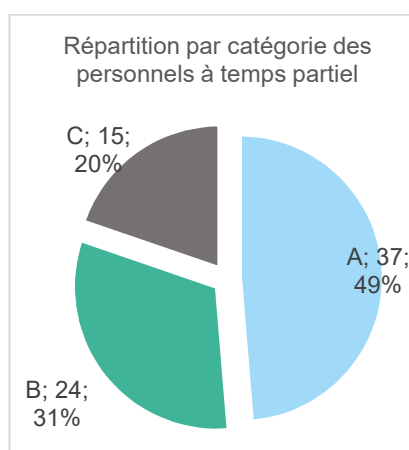
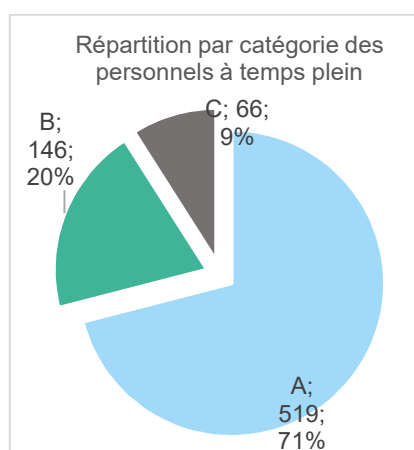
INSTITUT AGRO

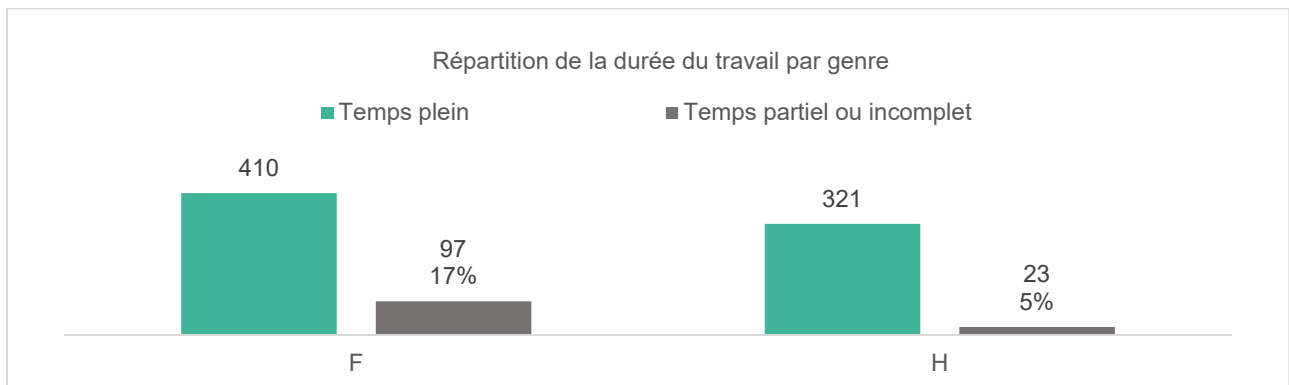
Durée de travail	Nombre de personnels au 31/12		%
Temps plein	731		86%
Temps partiel	76		9%
Temps incomplet	44		5%
Total	851		100%

Effectifs	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	H	F	H	F	H	F	
Nombre d'agent à temps plein	249	270	49	97	23	43	731

Effectifs	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	H	F	H	F	H	F	
Nombre d'agent à temps partiel	6	31	1	23	3	12	76
de 0,8 < à 1	6	27	1	21	2	12	69
de 0,7 < à 0,8	-	2	-	-	6	-	8
< à 0,7	-	2	-	2	1	-	5

Effectifs	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	H	F	H	F	H	F	
Nombre d'agent à temps incomplet	2	2	4	16	7	13	44
> ou égal à 0,8 ETP	-	-	-	-	1	2	3
> à 0,8 ETP et < à 0,5 ETP	1	2	3	16	6	8	36
0,5 ETP	-	-	1	-	-	2	3
> à 0,5 ETP	1	-	-	-	-	1	2

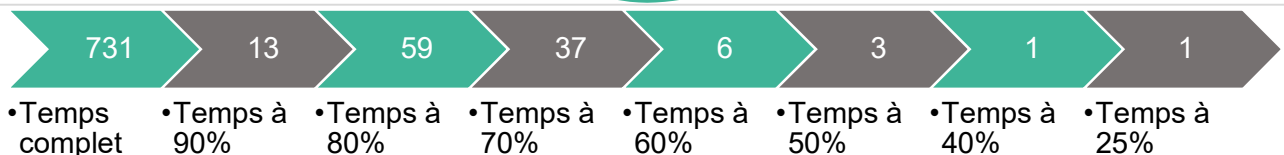
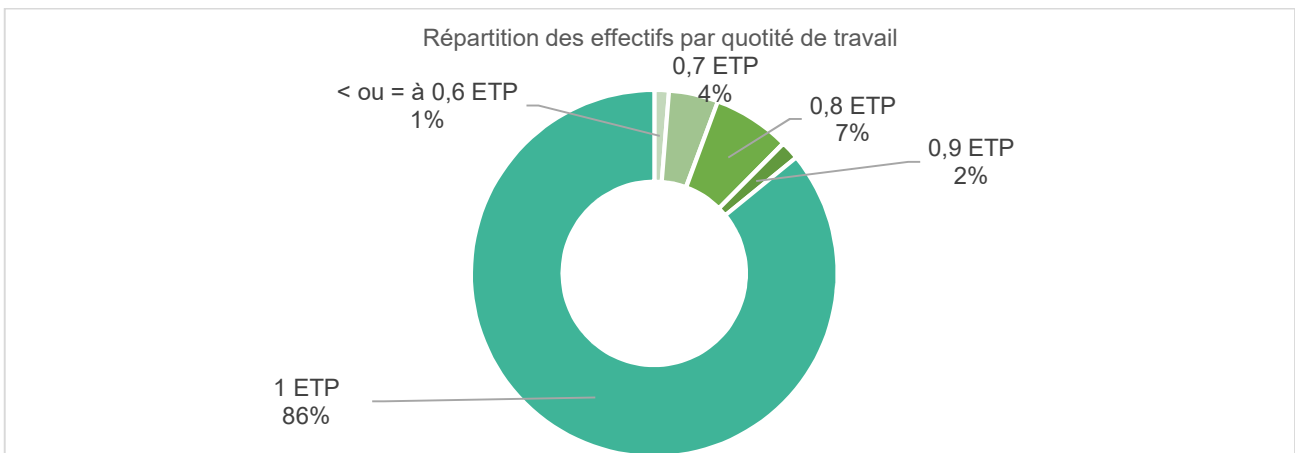




Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP
 Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, 23% des femmes fonctionnaires sont à temps partiel, contre 6% des hommes

Durée de travail par catégorie, par genre et par quotité de travail

Catégorie	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	F	H	F	H	F	H
30%	-	1	-	-	-	-
40%	-	-	-	-	1	-
50%	-	-	-	1	2	-
60%	3	-	2	-	-	1
70%	3	1	17	2	8	6
80%	22	5	16	1	13	2
90%	6	1	5	-	1	1
100%	270	249	97	49	43	23



Présence et congés

Cet indicateur permet de mesurer les présences effectives sur le poste de travail et l'impact des absences et congés (hors congés payés et jours fériés).

La terminologie en matière de congé et d'arrêt maladie diffère selon le statut de l'agent :

Titulaire	Contractuel sur budget
Congé longue maladie (CLM)	Congé grave maladie (CGM)
Congé longue durée (CLD)	
Congé maladie ordinaire	
Congé maternité, paternité, d'accueil	
Maladie professionnelle, accident du travail	

Type absence		Personnel AITOS et doctorant	Personnel E/EC	Total
Congé maladie ordinaire	Nombre de personnels	146	10	156
	Nombre de jours	3 624	97	3 721
Congé longue durée	Nombre de personnels	-	-	-
	Nombre de jours	-	-	-
Congé longue maladie	Nombre de personnels	6	-	6
	Nombre de jours	1 685	-	1 685
Congé parental	Nombre de personnels	1	-	1
	Nombre de jours	150	-	150
Congé maternité	Nombre de personnels	8	3	11
	Nombre de jours	1 205	405	1 610
Congé paternité	Nombre de personnels	5	1	6
	Nombre de jours	64	11	75
Accident de travail et de trajet	Nombre de personnels	15	2	17
	Nombre de jours	101	37	138
Total	Nombre de personnels	181	16	197
	Nombre de jours	6 829	550	7 379

Nombre moyen de jours d'arrêts par personnel pour congé maladie ordinaire

Tout statut confondu	4,4 J	
Aitos et doctorant	5,8 J	
Enseignant et enseignant-chercheur	0,4 J	

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

En 2020, parmi les agents de la fonction publique, 4,8% ont été absents au moins un jour au cours d'une semaine donnée pour raison de santé.

Compte épargne temps (CET)

Le CET, ouvert à la demande de l'agent, permet d'épargner des droits à congés, dans la limite de 60 jours. En 2020, le plafond du CET a été exceptionnellement porté à 70 jours en raison de la crise sanitaire.

Sont concernés :

- Les personnels titulaires AITOS
- Les personnels en CDI sur budget

Au terme de chaque année civile, plusieurs options sont offertes pour utiliser les jours épargnés :

- Alimentation inférieure ou égale à 15 jours : les jours ne peuvent être pris que sous forme de congés ;

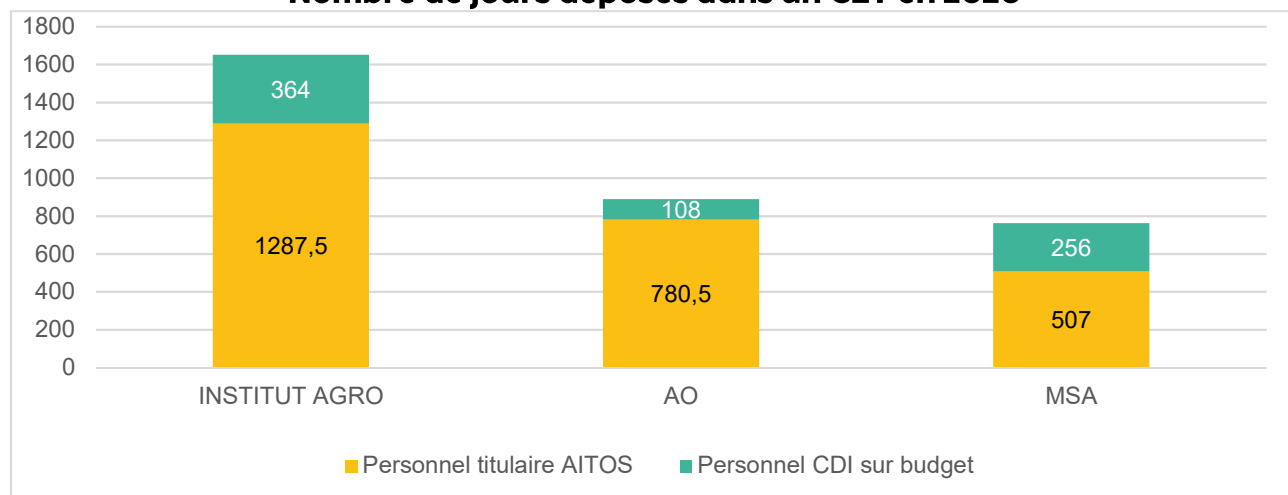
- Alimentation au-delà de 15 jours : l'agent peut opter pour l'indemnisation des jours, le versement dans le régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les agents titulaires, ou le maintien de jours dans la limite de 10 jours.

L'indemnisation des jours CET intervient sur l'exercice N+1. Le montant de l'indemnisation diffère en fonction de la catégorie de l'agent.

Ainsi, en 2020, 25 personnels ont ouvert un CET, sur 259 CET ouverts au 31/12/2020.

	Personnel titulaire AITOS	Personnel CDI sur budget
<i>Nombre de jours stockés au 01/01/2020</i>	3 717	1 004
<i>Nombre de jours déposés en 2020</i>	1 287,5	364
<i>Nombre de jours de congés pris en 2020</i>	148	2
<i>Nombre de jours indemnisés en 2020</i>	587	178
<i>Nombre de jours versés au RAFP en 2020</i>	111	0
<i>Nombre total de jours stockés sur CET au 31/12/2020</i>	4 158,5	1 188
<i>Nombre total de personnels ayant ouvert un CET en 2020</i>	16	9
<i>Nombre total de personnels possédant un CET</i>	203	56
<i>Coûts journaliers indemnisés en 2020</i>	67 140,00 €	23 655,00 €

Nombre de jours déposés dans un CET en 2020



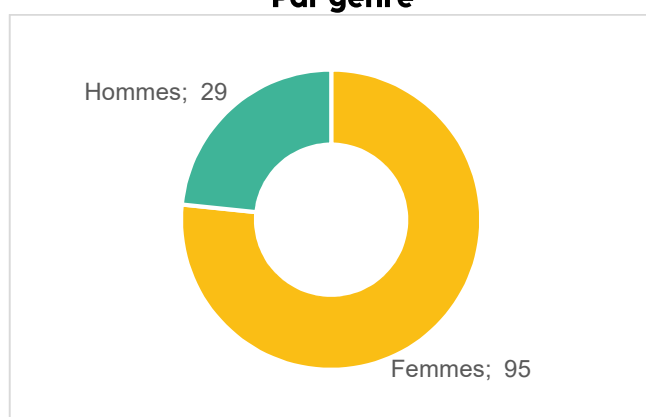
Télétravail

Le télétravail est un mode d'organisation du travail défini par le décret du 11 février 2016, l'arrêté du 2 août 2016 pour application MAA, et par la note de service ministérielle du 11 août 2016.

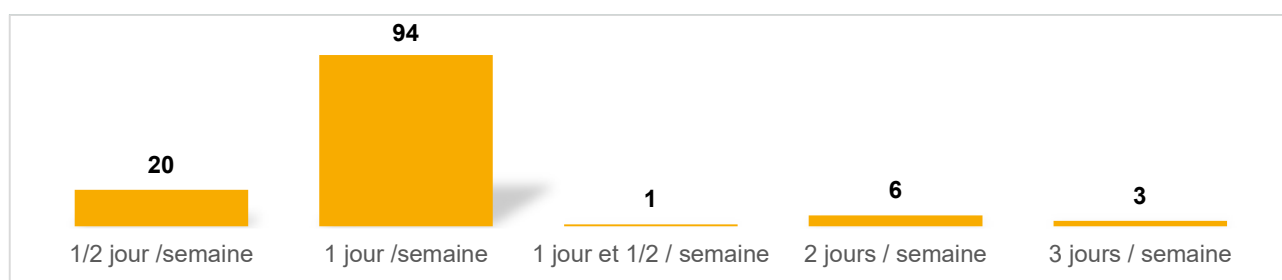
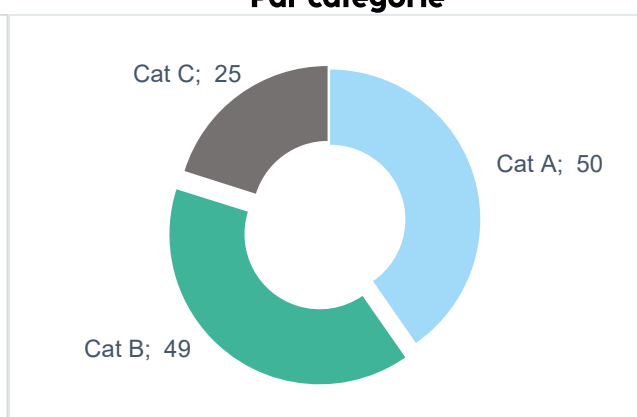
124 personnels en situation de télétravail en 2020 - Profil du télétravailleur

INSTITUT AGRO	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
Total	15	35	12	37	2	23

Par genre



Par catégorie



104 personnels en situation de télétravail en 2020

AO	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
Total	13	28	11	32	2	18

20 personnels en situation de télétravail en 2020

MSA	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
Total	2	7	1	5	0	5

Promotions, avancements, concours et examens professionnels



Promotions et avancements

Les critères de promouvabilité s'apprécient :

- Pour le changement de corps, au 01/07 de l'année N
- Pour l'avancement de grade, au 31/12 de l'année N +1

Tous les agents promouvables ne sont pas proposés par l'établissement.

Changement de corps

Le changement de corps est entendu comme une promotion exceptionnelle justifiée par une manière de servir particulièrement satisfaisante, et des compétences reconnues.

AO - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promouvables)
	H	F	H	F	
Ingénieur de recherche (IR)	2	4			28 ans
Ingénieur d'études (IE)	2	7			17 ans
Assistant ingénieur (AI)	6	11			30 ans
Technicien formation recherche (TFR)	7	13	2		23 ans

Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promouvables)
	H	F	H	F	
Attaché d'administration (AA)	1	6			28 ans
Secrétaire administratif (SA)		5			33 ans

Nombre de promouvables 64

Nombre total de promus 2

MSA - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
Ingénieur de recherche (IR)	18	19			
Ingénieur d'études (IE)	2	4			
Assistant ingénieur (AI)	11	25			
Technicien formation recherche (TFR)	7	5	1		13 ans 1 mois

Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
Secrétaire administratif (SA)	8	13			

Nombre de promouvables 112

Nombre total de promus 1

Avancement de grade

L'avancement de grade correspond à un déroulement de carrière normal dans un corps.

AO - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promouvables)
	H	F	H	F	
IR hors classe	1				27 ans
IR 1ère classe	2	2	1		21 ans
IE hors classe	5	6		1	21 ans
TFR classe excep.	5	8		2	25 ans
TFR classe sup.	8	8	1	2	26 ans
AJT principal 1ère classe	3	12			24 ans

Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promouvables)
	H	F	H	F	
AA hors classe	3	3	1		18 ans
AA principal		2			26 ans
SA classe excep.	2	4			28 ans
SA classe sup.		1			18 ans
ADA principal 1ère classe		9		1	24 ans
ADA principal 2ème classe	1	1			11 ans

Nombre de promouvables

86

Nombre de promus

9

MSA - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
IR hors classe		1			
IR 1ère classe	2	2			
IE hors classe	8	12			
TFR classe excep.	2	2		1	7 ans 11 mois
TFR classe sup.	4	9	1		10 ans 11 mois
AJT principal 1ère classe	5	7	1	1	14 ans 4 mois

Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
AA principal	1	1			
SA classe sup.	1	5			
ADA principal 1ère classe		6			

Nombre de promouvables

68

Nombre de promus

4

AO - Personnel enseignant-chercheur / enseignant titulaire

Filière enseignant-chercheur / enseignant	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promouvables)
	H	F	H	F	
PR ex 2ème classe	2		2		22 ans
PR ex 1ère classe	3	5	2	1	20 ans
PR 1	4	1	1		11 ans
MC hors classe	3	2	1	2	15 ans

Nombre de promouvables 20

Nombre de promus 9

MSA - Personnel enseignant-chercheur / enseignant titulaire

Filière enseignant et enseignant-chercheur	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
PR ex 1ère classe	1	5		2	18 ans et 1 mois
PR 1	4	1	1		8 ans et 11 mois
MC hors classe	3	3	1	1	21 ans et 5 mois

Nombre de promouvables 17

Nombre de promus 5

Concours et examens professionnels

Concours

AO - Personnel AITOS titulaire

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Attaché d'administration (AA)		2				

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
-						

Nombre d'inscrits 2

Nombre de lauréats 0

MSA - Personnel AITOS titulaire

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Attaché d'administration (AA)		1				

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Technicien formation recherche(TFR)	1	3				

Nombre d'inscrits 5

***Nombre de lauréats* 0**

AO - Personnel enseignant-chercheur et enseignant titulaire

Filière enseignant-chercheur et enseignant	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Professeur (PR)	2	4	1	2	1	2
Maître de conférences (MC)						

Nombre d'inscrits 6

***Nombre de lauréats* 3**

MSA - Personnel enseignant-chercheur et enseignant titulaire

Filière enseignant-chercheur et enseignant	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Professeur (PR)	2	1	2	1	2	1
Maître de conférences (MC)	3	2	3	2	2	1

Nombre d'inscrits 8

***Nombre de lauréats* 6**

Examens professionnels

AO - Personnel AITOS titulaire

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
AA		1				
SA classe sup.		2				
SA classe normale	1	3	1	1		

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agent admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
IR hors classe		1	-	-		1
TFR classe excep.	2	1	-	-		1
TFR classe sup.	2	4	-	-	2	1

Nombre d'inscrits

17

Nombre de lauréats

5

MSA - Personnel AITOS titulaire

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
SA classe excep.		1		1		1
SA classe sup.		2				

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
TFR classe excep.	1	1				
TFR classe sup.		1				

Nombre d'inscrits

6

Nombre de lauréats

1

Formation du personnel



Un plan de formation est établi chaque année à partir des entretiens professionnels de l'année N-1 et en lien avec les orientations fixées par chacune des écoles internes AGROCAMPUS OUEST et Montpellier SupAgro.

Les objectifs des actions de formation à réaliser portent sur différents thèmes :

- Développement des compétences métiers et transverses
- Acquisition de nouvelles connaissances
- Préparation aux concours et examens

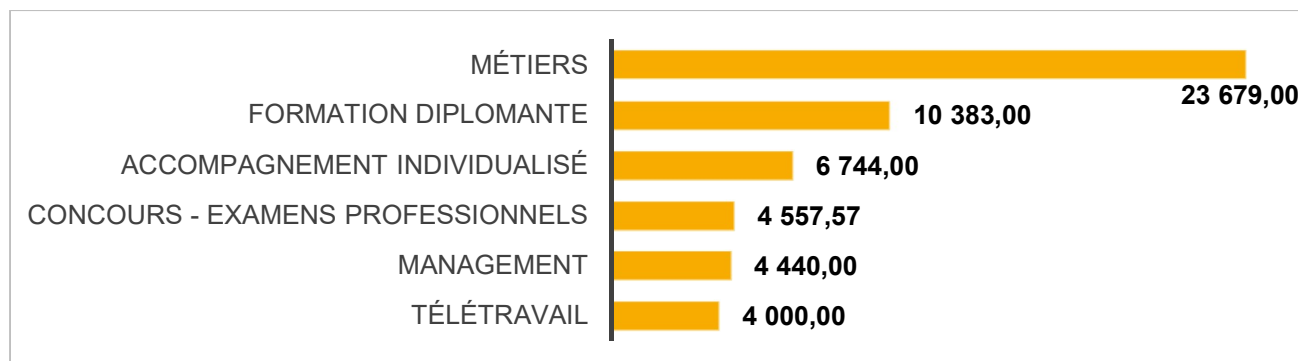
Les formations Prévention en matière d'hygiène et de sécurité sont présentées dans le chapitre Prévention, santé et sécurité au travail.

Par thématique

AO

Thématique	Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
Informatique - Atelier DSI - Outil interne	11	198	215	- €
Atelier SCD	2	13	0	- €
Bureautique	7	94	43	- €
Langues	1	1	15	- €
Management	3	11	90	4 440,00 €
Métiers	24	24	832,5	23 679,00 €
Télétravail	3	39	234	4 000,00 €
Transversales	3	12	161	- €
Accompagnement individualisé	5	5	114,5	6 744,00 €
Concours - Examens professionnels	21	32	194	4 557,57 €
Formation diplômante	4	4	146	10 383,00 €
Total	84	433	2 045	53 803,57 €

Répartition du coût des formations (€)



Par axe du plan de formation

AO

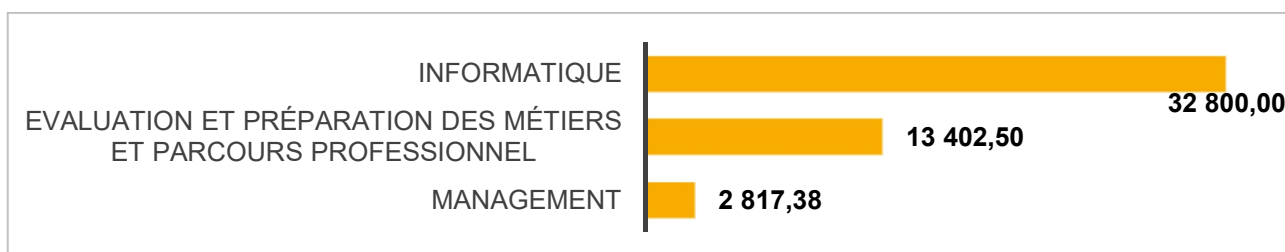


Par thématique

MSA

<i>Thématique</i>	Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
<i>Informatique</i>	2	10	120	32 800,00 €
<i>Langues</i>	1	3	90	- €
<i>Management</i>	3	47	644	2 817,38 €
<i>Evaluation et préparation des métiers et parcours professionnel</i>	10	14	293	13 402,50 €
<i>Télétravail</i>	1	35	35	- €
<i>Communication et formation formateur</i>	1	7	112	- €
<i>Formation diplômante</i>	1	1	97	- €
Total	19	117	1 391	49 019,88 €

Répartition du coût des formations (€)



Par axe du plan de formation

MSA

Donnée non disponible au titre de 2020.

Synthèse globale Institut Agro

Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
103	550	3 436	102 823,45 €

Prévention, santé et sécurité au travail



Acteurs

Conseiller et assistant de prévention

Le Conseiller prévention a pour mission d'assister et de conseiller la direction de l'école interne pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail, de sécurité contre l'incendie et de protection de l'environnement.

Il collabore avec les acteurs externes de la prévention : inspecteur santé-sécurité, médecin de prévention, assistant du service social, ainsi qu'avec les partenaires des unités mixtes de recherche (UMR), en matière de prévention des risques spécifiques générés par leurs activités.

Il veille également au bon fonctionnement du Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT) de l'école interne, instance de référence dans ce domaine.

Les Assistants de prévention sont présents dans chaque implantation de l'établissement, et permettent une mise en œuvre de la santé-sécurité au travail au plus près des collectifs.

A MSA, le Conseiller prévention exerce son activité en étroite collaboration avec le Centre INRAE de Montpellier, et en lien direct avec les Assistants de prévention.

Assistants de prévention : de plus amples informations sur la prévention et les acteurs sont disponibles sur l'intranet (Accueil >Espace personnels > Service Prévention).

De plus amples informations sur le CHSCT sont disponibles sur l'intranet (Accueil > Infos > Compositions et compte-rendus des conseils et des commissions > CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Assistant de service social

AO

Deux assistantes sociales (Rennes et Angers) reçoivent les personnels pour évoquer et résoudre avec eux des problématiques liées au travail ou à la vie personnelle telles que :

- Le logement,
- Les difficultés familiales, séparation et déménagement,
- Les difficultés financières,
- La santé .

	Rennes	Angers
<i>Nombre jours présence</i>	4	4
<i>Nombre personnel rencontré</i>	10	13
<i>Nombre d'entretien réalisé (soit entretien en présentiel, soit entretien téléphonique)</i>	22	47
<i>Nombre visite à domicile</i>	3	3

MSA

Service social du MAA : le site de la Gaillarde accueille une assistante sociale ½ journée par mois.

Médecin du travail

AO

Le Docteur Patrick Duclau, médecin du travail pour les campus d'AGROCAMPUS OUEST, est présent trois jours par mois sur le campus de Rennes et un jour par mois sur le campus d'Angers.

Le Docteur Patrick Duclau réalise différents type d'examens et de suivi :

- **Le suivi individuel renforcé** : cela concerne les agents exposés à certains risques et substances (par exemple : amiante, plomb, etc.)

- **La visite de pré-reprise** est réalisée à la demande de l'agent, de l'administration ou du comité médical, notamment en cas de reprise de fonction où l'agent a bénéficié d'un congé de longue maladie ou de longue durée

- **La visite de reprise de travail** est réalisée après :

○ un accident du travail ayant entraîné 15 jours d'arrêt ou une maladie professionnelle quelle que soit la durée de l'arrêt

○ un arrêt de travail ordinaire > à 2 mois

○ un congé grave maladie (pour les contractuels)

○ un congé maternité, un congé longue maladie ou un congé longue durée (pour les titulaires)

- **Le suivi des aménagements de postes**

Les agents doivent rencontrer le médecin du travail tous les 5 ans après la visite initiale, et tous les ans pour les agents bénéficiant du suivi individuel renforcé.

A l'issue de la visite médicale, le médecin du travail peut mettre en place des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail, ou des mesures d'aménagement du temps de travail.

Le rôle du médecin du travail est également d'interroger l'agent sur son état de santé, de l'informer sur les risques liés à son poste de travail, mais aussi de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre, et de l'informer de son droit de bénéficier, à tout moment, d'une visite à sa demande avec le médecin de prévention.

Pendant la crise épidémique du COVID19, la DRH a mis en place un système de cabinet médical virtuel permettant des téléconsultations en visioconférence et par téléphone afin que les agents continuent d'être suivis pendant les confinements.

En 2020 , le Docteur Patrick Duclau a réalisé 205 visites médicales : 144 examens médicaux sur le campus de Rennes et 61 examens médicaux sur le campus d'Angers :

	Rennes	Angers
<i>Visite à la demande de l'employeur</i>	29	20
<i>Visite à la demande du médecin</i>	26	6
<i>Visite à la demande de l'agent</i>	8	2
<i>Visite à la prise de poste</i>	13	2
<i>Visite de reprise arrêt long - CLD - CLM - Maternité</i>	2	2
<i>Visite périodique</i>	66	29
Nombre examens cliniques réalisés	144	61

La DRH sollicite également la prestation de médecins agréés dans le cadre des visites obligatoires d'embauche et des demandes de temps partiel thérapeutique.

MSA

Montpellier SupAgro dispose en 2020 de deux médecins du travail rattachés à la MSA (Mutualité sociale agricole) qui permettent d'assurer le suivi médical des agents de l'établissement dans les Bouches-du-Rhône, et en Lozère.

MSA (Mutualité sociale agricole) n'étant plus en mesure d'assurer le suivi médical des agents dans l'Hérault, l'établissement a engagé la recherche d'un autre partenaire.

Rapport d'activité de la médecine préventive 2020 : aucune donnée.

Formation prévention

AO

Pas de formation du fait de la crise sanitaire 2020.

MSA

Thématique	Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
Habilitation électrique BS - BE initial	1	1	14	525,00 €
Habilitation électrique BS - BE recyclage	1	1	11	380,00 €
Serre files	1	8	24	- €
SST MAC	1	6	42	540,00 €
Total	4	16	91	1 445, 00 €

Prise en charge du handicap

AO

Nombre dossier FIPHFP monté	3
Nombre dossier FIPHFP accepté et financé	3 (dont 1 partiel)
Montant financement FIPHFP	7 021 €

Campagne de vaccination

AO

Pour la 3^{ème} année consécutive, AGROCAMPUS OUEST a participé à la campagne de vaccination contre la grippe en mobilisant des moyens spécifiques à l'adresse des personnels. La campagne s'est déroulée sur sur le **campus de Rennes le 8 décembre 2020, 30 agent ont été vaccinés**. La campagne prévue sur le **campus d'Angers le 10 décembre 2020** a été annulée faute de doses suffisantes de vaccin.

Mutuelle

AO

Dans un objectif de service aux agents, la direction des ressources humaines a mis en place avec les mutuelles référencées par le MAA une série d'actions, dont :

- Une permanence délocalisée de suivi des dossiers
- Des actions de prévention sur des thèmes de santé, sécurité, bien-être au travail

En 2020, du fait des restrictions sanitaires, les permanences ont été annulées, aucune action n'a pu se tenir.

Accident de travail

AO	Féminin		Masculin	
	Nbre accidents	Nbre jours arrêt	Nbre accidents	Nbre jours arrêt
Titulaire	2	-	4	14
<i>dont accident de service</i>	1	-	3	14
<i>dont accident de trajet</i>	1	-	1	-
Contractuel	2	36	2	-
<i>dont accident de service</i>	1	11	2	-
<i>dont accident de trajet</i>	1	25	-	-

	Nombre accidents	Nombre jours arrêt
<i>Accident de service</i>	7	25
<i>Accident de trajet</i>	3	25
Total accident	10	50

MSA	Féminin		Masculin	
	Nbre accidents	Nbre jours arrêt	Nbre accidents	Nbre jours arrêt
Titulaire	2	46	1	-
<i>dont accident de service</i>	2	46	1	-
<i>dont accident de trajet</i>	-	-	-	-
Contractuel	3	25	2	17
<i>dont accident de service</i>	3	25	2	17
<i>dont accident de trajet</i>	-	-	-	-

	Nombre accidents	Nombre jours arrêt
<i>Accident de service</i>	8	88
<i>Accident de trajet</i>	-	-
Total accident	8	88

Politique sociale



Restauration

	INSTITUT AGRO	AO	MSA
<i>Coût assujetti à subvention</i>	62 932 €	23 908 €	39 024 €

Supplément familial de traitement (SFT)

<i>Personnel cont.budget indemnisé</i>	INSTITUT AGRO		AO		MSA	
	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût
<i>Homme</i>	22	18 416 €	8	4 860 €	14	13 556 €
<i>Femme</i>	48	33 461 €	15	10 997 €	33	22 464 €
Total	70	51 877 €	23	15 857 €	47	36 020 €

Indemnité transport

<i>Personnel cont.budget indemnisé</i>	INSTITUT AGRO		AO		MSA	
	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût
<i>Homme</i>	16	2 922 €	9	1 392 €	7	1 530 €
<i>Femme</i>	23	4 657 €	9	1 591 €	14	3 066 €
Total	39	7 579 €	18	2 983 €	21	4 596 €

Dispositif d'action sociale

AO

Le dispositif d'action sociale est mis en place au sein d'AGROCAMPUS OUEST à compter de 2021.

MSA

Depuis 2018, Montpellier SupAgro a mis en place un dispositif d'action sociale au profit de ses agents. Ce dispositif a pour but de répondre au constat d'une situation sociale grave nécessitant une aide financière (plafonnée à 1 500 €) et non remboursable, ou d'apporter une aide financière à un agent en difficulté financière momentanée (plafonnée à 2 000 €) et remboursable sur un délai de 9 mois maximum.

En 2020, 2 dossiers approuvés par la directrice générale :

	Prêt non remboursable	Prêt remboursable
<i>Nombre de dossier</i>	-	2
<i>Montant de l'aide (total)</i>	-	3 000 €

The page features two large, abstract yellow shapes. One is a curved, triangular shape in the top-left corner, and the other is a larger, irregular shape in the bottom-right corner. The text is centered in the white space between them.

Relations professionnelles et dialogue social

Les instances de l'Institut Agro

- 4 instances statutaires : le Conseil d'administration, le Conseil scientifique, le Conseil des enseignants et le Conseil de l'enseignement et la vie étudiante.
- 2 instances règlementaires : le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les agents sont consultés au sein du Comité technique (CT), du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et des commissions consultatives paritaires (CCP).

Les membres du Comité technique (CT), du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des commissions consultatives paritaires (CCP) siégeant en 2020 sont issus des élections professionnelles organisées en décembre 2018.

Les membres du Comité technique de l'Institut Agro sont issus de la fusion du Comité technique de chacune des 2 écoles internes AGROCAMPUS OUEST et Montpellier SupAgro.

Comite technique (CT)

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques dans les établissements publics de l'Etat fixe notamment les attributions du Comité technique. Il tient au moins 3 réunions par an.

Composition du CT IA transitoire

Le CT IA transitoire est présidé par le directeur général ou son représentant et est composé de :

Membres de l'administration :

- Le Directeur général ou son représentant
- Les Directeurs des écoles internes
- Les secrétaires généraux
- Les Directeurs des ressources humaines

Représentants du personnel :

- 10 membres titulaires (5 AO et 5 MSA)
- 10 membres suppléants (5 AO et 5 MSA)

La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

INSTITUT AGRO

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Membres de l'administration	2	1	-	-
<i>Titulaire</i>	2	1	-	-
Représentants des personnels	8	8	2	2
<i>Titulaire</i>	4	5	1	-
<i>Suppléant</i>	4	3	1	2

Composition des CT des écoles internes

Le CT de chacune des écoles internes est présidé par le directeur ou son représentant et est composé de :

Membres de l'administration :

- Le Directeur ou son représentant
- Le(s) Directeur(s) délégué(s)
- Le secrétaire général
- Le Directeur des ressources humaines

Représentants du personnel :

- 10 membres titulaires
- 10 membres suppléants

La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

AO

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Membres de l'administration	1	2	-	-
<i>Titulaire</i>	1	2	-	-
Représentants des personnels	1	9	1	-
<i>Titulaire</i>	4	5	1	-
<i>Suppléant</i>	6	4	-	-

MSA

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Membres de l'administration	1	1	-	-
<i>Titulaire</i>	1	1	-	-
Représentants des personnels	9	4	1	5
<i>Titulaire</i>	4	2	1	3
<i>Suppléant</i>	5	2	-	2

Attributions

Instance d'avis, le CT est consulté sur les questions et projets de textes relatifs :

- A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- A l'insertion professionnelle ;
- A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Réunions

INSTITUT AGRO

En 2020, le CT transitoire de l'Institut Agro s'est réuni **1 fois**.

Jeudi 28 mai 2020

POUR AVIS

- Dispositif d'organisation des élections par la voie électronique
- Définition d'une organisation cible des fonctions transversales de l'Institut Agro

AO

En 2020, le CT école interne AO s'est réuni **4 fois**. Il s'est également réuni 5 fois avec le CHSCT.

Mardi 10 mars 2020

1. POUR AVIS

- 1 - Approbation du compte-rendu du CT du 8 novembre 2019
- 2 - Règlement intérieur du comité technique de l'école interne - prorogation
- 3 - Plan de formation 2020

2. POUR INFORMATION

- 1 - Lignes directrices de gestion - Mobilités
 - 2 - Lancement de la campagne des entretiens professionnels
 - 3 - Télétravail
 - 4 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP-CIA)
 - 5 - Élections des représentants des personnels et des étudiants aux conseils et commissions de l'Institut Agro – Circonscription électorale d'AGROCAMPUS OUEST – rappel
 - 6 - Points à traiter dans le cadre le dialogue social Institut Agro – calendrier
3. Questions diverses

Vendredi 10 avril 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID 19

- Plan de continuité d'activités
- Impacts de la crise en matière de RH
- Impacts de la crise sur la mise en place de l'Institut Agro
- Questions diverses

Vendredi 25 septembre 2020

POUR AVIS

- 1 - Approbation des comptes-rendus des CT du 10 mars et du 10 avril 2020
- 2 - Evolution du dispositif télétravail – cadre Institut Agro
- 3 - Bilan social AGROCAMPUS OUEST 2019

POUR INFORMATION

- 1 - Dispositif de rupture conventionnelle

Questions diverses

Lundi 23 novembre 2020

- 1 - Elections des représentants des personnels au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire (CNERAAV) du 16 mars 2021
 - 2 - Présentation de la démarche d'élaboration du Plan égalité Femme / Homme
 - 3 - Information relative à la campagne de télétravail en cours
 - 4 - Information relative à la campagne Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2020
 - 5 - Renouvellement de l'applicabilité des Règlements Intérieurs sur l'Aménagement Local du travail et de l'Organisation (RIALTO)
 - 6 - Trajectoire RH 2021
- Questions diverses

MSA

En 2020, le CT école interne MSA s'est réuni **3 fois**. Il s'est également réuni 4 fois avec le CHSCT.

Mardi 3 mars 2020

- Approbation des PV des séances des 2 et 12 septembre 2019 et 1^{er} octobre 2019
- Tableau suivi des actions
- Administration provisoire de l'Institut Agro
- Prise en charge de la paie des contractuels par la DRFIP 35
- Élections des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils et commissions des écoles internes
- Dialogue social Institut Agro : calendrier et sujets
- Approbation des modifications des règlements intérieurs de l'Institut Agro et de l'école interne Montpellier SupAgro
- Reconduction de la procédure du télétravail à l'ensemble des personnels
- Approbation du plan de formation des personnels 2020
- Retour sur les formations management

Vendredi 10 avril 2020

- Plan de continuité d'activités
- Point d'actualité COVID 19
- Impact de la crise sur les plannings congés
- Impact de la crise sur la mise en place de l'Institut Agro

Vendredi 25 septembre 2020

- Approbation des PV des réunions des CT des 03/03/20 et 10/04/20; des réunions communes CT/CHSCT des 27/04, 07/05, 14/05 et 03/06
- Tableau de suivi des actions
- Rupture conventionnelle
- Déploiement du nouveau dispositif de télétravail
- Approbation du Bilan Social 2019

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 élargit le champ de compétence des CHSCT de la fonction publique. Le CHSCT est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, à la sécurité, aux conditions de travail des agents. Il tient au moins 3 réunions par an.

Composition

Le CHSCT est présidé par le directeur ou son représentant et est composé de :

Membres de l'administration :

- Le Directeur ou son représentant
- Le(s) Directeur(s) délégué(s)
- Le secrétaire général
- Le Directeur des ressources humaines
- Le chargé de prévention

Représentants du personnel :

- 9 membres titulaires
- 9 membres suppléants

La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

Les médecins de prévention, les conseillers de prévention et les assistants de prévention
Les inspecteurs santé et sécurité au travail

AO

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Membres de l'administration	4	3	-	-
<i>Titulaires</i>	4	3	-	-
Représentants des personnels	9	6	1	-
<i>Titulaires</i>	5	3	1	-
<i>Suppléants</i>	4	3	-	-

Personnalités invitées 3 femmes et 3 hommes

MSA

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Membres de l'administration	1	1	-	-
<i>Titulaires</i>	1	1	-	-
Représentants des personnels	5	3	1	5
<i>Titulaires</i>	3	2	-	3
<i>Suppléants</i>	2	1	1	2

Missions et attributions

Le CHSCT apporte son concours au CT, pour les questions de santé sécurité au travail concernant l'ensemble de l'établissement. Il a pour mission, à l'égard du personnel du ou des services de son champ de compétence :

- De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- De contribuer à l'amélioration des conditions de travail ;
- De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Pour ce faire, le CHSCT assure :

- L'évaluation des risques professionnels et l'analyse des conditions de travail et auxquels peuvent être exposés les travailleurs ;
- L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail/service ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ;
- La vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- Le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.

Réunions

AO

En 2020, le CHSCT de l'école interne AO s'est réuni **8 fois**, dont 5 réunions mutualisées avec le CT.

Vendredi 3 avril 2020

- Plan de Continuité des Activités de l'école interne AGROCAMPUS OUEST
- Situation sanitaire
- Information sur la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA)

Lundi 27 avril 2020 (mutualisé CT)

- 1 - Point de situation sur la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités
- 2 - Point d'information sur la préparation du Plan de Reprise des Activités

Jeudi 7 mai 2020 (mutualisé CT)

- 1 - Point d'information sur l'actualité Institut Agro (calendrier et élections)
- 2 - Point de situation sur la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités
- 3 - Point d'information sur le Plan de déconfinement progressif

Mercredi 24 juin 2020 (mutualisé CT)

Information sur la phase 2 du plan de reprise des activités de Campus (PRPAC)

Lundi 6 juillet 2020 (mutualisé CT)

- 1 - Restitution de l'enquête RH réalisée durant le confinement
- 2 - Information sur les modalités et scénarii de rentrée 2020-2021

Lundi 6 juillet 2020 (CHSCT exceptionnel)

Éléments d'information suite au décès d'un personnel d'AGROCAMPUS OUEST.

Lundi 19 octobre 2020 (mutualisé CT)

- 1 - Point d'actualité
- 2 - Information sur les modalités et scénarii de rentrée 2020-2021 concernant la situation sanitaire COVID19
- 3 - Questions diverses

Mardi 10 novembre 2020

- 1 - Information sur la phase de reconfinement à compter du 2 novembre :
 - annonces gouvernementales et consignes MESRI et MAA
 - mesures prises à AGROCAMPUS OUEST : règles sanitaires, télétravail, accès au site,...
- 2 - Forfait mobilité durable

MSA

En 2020, le CHSCT école interne MSA s'est réuni **11 fois**, dont 4 réunions mutualisées avec le CT.

Lundi 27 avril 2020 (mutualisé CT)

- Plan de continuité des activités
- Point de situation sur la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités
- Point d'information sur la préparation du plan de Reprise des activités

Jeudi 7 mai 2020 (mutualisée CT)

- Point d'information sur l'actualité Institut Agro (calendrier et élections)
- Point de situation sur la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités
- Point d'information sur le Plan de déconfinement progressif

Jeudi 14 mai 2020 (mutualisée CT)

- Point de situation sur la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités
- Point d'information sur le Plan de déconfinement progressif

Mardi 3 juin 2020 (mutualisée CT)

- Point d'information sur la phase du plan de reprise d'activité

Les 7 CHSCT seuls étaient en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires

Composition

Les (CCP) sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration.

Le nombre des membres des commissions consultatives paritaires dépend des effectifs d'agents non titulaires.

Seuls les agents non titulaires sont représentés dans les commissions consultatives paritaires.

Deux CCP existent :

- CCP des catégories A ;
- CCP des catégories B et C.

Missions et attributions

Les commissions consultatives paritaires sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives :

- Aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai ;
- Aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elles peuvent également être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires (droit à congé, mobilité, formation, primes ...).

Réunions

Pas de réunion en 2020.

Droit de grève

<i>Nombre de jours d'appel à la grève national recensés</i>	18
<i>Nombre de jours grévistes AO</i>	7
<i>Nombre de jours grévistes MSA</i>	41

Élections

Issu du regroupement d'AGROCAMPUS OUEST avec Montpellier SupAgro, l'Institut Agro a été créé le 1^{er} janvier 2020. Dans ce cadre, de nouvelles instances, tant nationales que locales ont été mises en place en 2020 :

Élections des représentants des personnels aux conseils et commissions de l'Institut Agro

Report des élections du 26 mars 2020 au 22/26 juin 2020 du fait de la crise sanitaire.



L'Institut Agro

42 Rue Scheffer
75116 Paris – France
contact@institut-agro.fr



INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT